Contents

INTRODUCTION

The Canada Council 2
Members of the Canada Council 2
Disciplinary Advisory Committees 2
Funding 2
Accountability 3
Recipients of Canada Council Grants
Eligibility 3
Individual Artists 3
Arts Organizations 3
Evaluation Process
Role of Juries and Assessors 4
Role of Staff 4

PROGRAMS

Dance 6
Theatre 8
Music 10
Touring Office 13
Writing and Publication 14
Visual Arts 18
Art Bank 20
Media Arts 22
Arts Awards 24
Explorations 26

OTHER ACTIVITIES

Prizes and Awards 28
The Killam Program 31
The Canadian Commission for Unesco 32

More detailed information on programs described in this document may be obtained from the Communications Service of the Canada Council. Artists seeking information or application forms for a specific program are invited to contact the disciplinary section which administers the program.

The Canada Council
P.O. Box 1047
Ottawa, Ontario
K1P 5V8
Telephone: (613) 237-3400

The information in this document is subject to change as the result of budgetary and policy modifications.

January 1985

The Canada Council

The Canada Council was created by an Act of Parliament in 1957. Under the *Canada Council Act*, the object of the Council is "to foster and promote the study and enjoyment of, and the production of works in, the arts." It offers a program of financial assistance and special services, mainly to professional artists and arts organizations. The Council also maintains the secretariat for the Canadian Commission for Unesco and has some responsibility for promoting Canadian culture abroad.

The Council is headed by a 21-member board appointed by the Government of Canada. The board's decisions on policies and programs are implemented by a staff headed by a director and an associate director, both appointed by the Government of Canada. The Council and its staff rely heavily on the advice and cooperation of Disciplinary Advisory Committees, and artists and arts professionals from all parts of Canada, who are consulted individually and in juries and selection committees. The Council works in close cooperation with federal and provincial cultural agencies and with the Bureau of International Cultural Relations of the Department of External Affairs.

Members of the Canada Council

The Canada Council consists of up to 21 unsalaried public trustees, including a chairman and a vice-chairman, who are appointed by the government for limited terms to carry out the responsibilities designated in the *Canada Council Act*. The members of the Council, who are drawn from every province, meet for several days four times a year in March, June, September and December. At these meetings they consider and approve grants, and establish the direction for Council policy. Their work is assisted by advice and recommendations from a wide spectrum of specialists, including the Council staff, the Disciplinary Advisory Committees, and more than 800 artists and arts professionals who serve as Council jurors and assessors every year.

Disciplinary Advisory Committees

The six Disciplinary Advisory Committees advise the Council staff on matters arising from each artistic discipline. There are over 40 members on these committees, which are concerned with dance, music, theatre, writing, visual arts and media arts. Members are professionals in the major art forms, are drawn from the various regions of Canada and serve for a year. The Committees usually meet in February, May, in the summer and in October.

Funding

When the Council was established, it was endowed by the government, and until 1964 the income from the endowment fund supported all programs. This revenue was seen to be insufficient as Canada's cultural life developed and, in the mid-1960s, Parliament began to make appropriations to the Council. In recent years, the Council budget has been more than $75 million,

and over 80 per cent of this sum is a direct annual grant from Parliament. The Council also has received private endowments of about $26 million in donations and bequests, for special purposes.

Accountability

The Council is operationally independent in law. Its accounts are audited each year by the Auditor General of Canada, and its audited financial statements are made public and submitted to Parliament in an annual report. A supplement to this report contains a complete listing of the several thousand grant recipients and the amounts they received during the fiscal year, as well as the names of jury members and their disciplines. The report and the supplement provide Parliament and the public with a clear view of the operations of the Council. In addition, the Council reports to Parliament through the Minister of Communications and appears before parliamentary committees, particularly the House of Commons Standing Committee on Communications and Culture.

Recipients of Canada Council Grants

Eligibility: Application for grants may be made by Canadian professional artists and arts organizations in music, dance, theatre, writing and publishing, the visual arts and the media arts. Individual applicants must have completed basic training or have the necessary competence to be considered as professionals within their discipline. To be eligible for support, arts organizations must have maintained a high standard of artistic quality, administrative competence and financial responsibility. The Council also holds three annual competitions for grants through its Explorations Program, which is designed for Canadian individuals and organizations that present imaginative and innovative cultural and artistic projects.

Approximately 3,700 grants are awarded each year through all Council programs, with one-third going to individual artists and the balance going to arts and arts service organizations.

Individual Artists: Individual artists from all disciplines apply to the Council for grants mainly through the Arts Awards Service, although there are some programs for individuals in other sections of the Council. Grants are awarded through juried competitions in the following fields: architecture, arts administration, creative writing, dance, film, multidisciplinary work, music, nonfiction writing, performance art, photography, theatre, video, visual arts, and criticism and curating in the visual and media arts. Approximately one-third of all Council grants go to individual artists to help develop creative projects; these may take from a few weeks to a year to complete.

Arts Organizations: All Canadian professional arts organizations that have met Council artistic and financial eligibility requirements may apply for grants to help defray their operating expenses or the costs of special projects. Grants to organizations are channelled through disciplinary sections: Dance, Music, Theatre, Writing and Publication, Visual Arts and Media Arts.

The Canada Council Touring Office handles touring grants to performing artists and arts organizations, and the Art Bank purchases Canadian art for rental. In addition, arts service organizations that serve and promote the interests of artists and audiences in dance, music, theatre, writing, visual arts and media arts in Canada may apply for funding. Approximately two-thirds of all Council grants go to arts organizations.

Evaluation Process

Role of Juries and Assessors: All applications from individual artists applying to the Arts Awards Service are judged by juries or independent assessors, who are themselves artists or arts professionals in the fields they are adjudicating. The assessment of arts organizations varies and may include the use of juries, or of reports written by independent assessors or members of the Disciplinary Advisory Committees. There are no standing juries and no staff juries. New juries generally are selected for each competition. Every year, about 800 artists and arts professionals assist the Council in this way.

Council staff choose potential jury members from a list which includes nearly 1,700 Canadian artists, critics and administrators in all disciplines. Suggestions for additions to the list may be made by artists, Council staff, members of the board of the Canada Council and the general public. The list of assessors is drawn up and revised by Council staff each year. These names are reviewed and approved annually by the Council's Disciplinary Advisory Committees.

Since they are regionally based, Explorations Program juries are selected from the Council's list of assessors and additional lists of community members experienced in the cultural field. Applications recommended by regional juries are then submitted to a national committee.

All grant recommendations are approved or reviewed by the members of the Canada Council at one of their quarterly meetings.

Role of the Staff: The Council staff is headed by a director and an associate director, who lead an organization of 235 people, many of whom are specialists in the artistic disciplines which the Council supports. Arts officers come to the Council with a knowledge of the arts; some have been practising artists themselves. They are available to artists across the country for consultation, and on request they provide application information on Council programs through the mail, in person, or by telephone. They choose assessors, organize juries, prepare grant recommendations for the Council, and advise it on policies and programs. The Council's Communications Service provides information of a more general nature in response to inquiries from the interested public, including the media, elected representatives, students and potential clients of the Council.

Dance

The Canada Council Dance Section funds ballet, modern and experimental dance. Other types of dance such as folk or jazz may be eligible for assistance from the Explorations Program or the Arts Awards Service. The Dance Section administers programs of assistance to professional companies, schools, independent choreographers, small-scale presenters and service organizations.

Individual dancers are funded through the Arts Awards Service.

Operating Grants to Dance Companies: These grants contribute to the overall activities of professional, non-profit companies. To qualify for an operating grant, a company must maintain a very high standard of artistic quality, administrative competence and financial responsibility over a number of years.

Project Grants to Dance Companies: These grants are available to companies applying to the Council for the first time and for a number of years thereafter. They cover one or more aspects of a company's overall activities such as the hiring of administrative or artistic staff, or the creation of new works. Companies receiving operating grants are not eligible for project grants.

Grants to Independent Choreographers: These grants are similar to project grants to companies, except that they apply to independent choreographers who are incorporated, perform regularly, and have a proven record.

IndepenDance: This program helps small-scale presenters to put on performances of works created by independent choreographers not funded by the Dance Section.

Grants to Professional Schools: The Council supports one national dance school and considers applications from schools attached to professional dance companies already funded. These schools must be devoted exclusively to the full-time training of students with the talent to become professional dancers.

Grants to Service Organizations: These grants support national associations that serve and promote the interests of the professional dance community in Canada.

Grants for Media Projects: These grants are available for a limited number of media projects involving production, promotion and marketing, recording, experimentation or the dissemination of information on dance.

Communications Fund: This fund is available to all dance organizations receiving Council support. It is used for the travel expenses of artistic directors, managers, senior staff, and independent choreographers and presenters for interchange with their counterparts across the country.

"Through the expression of dance one can still speak of mystery, magic and love . . . . there are no limits imposed on one of man's most precious yet waning gifts – imagination."
Veronica Tennant, dancer

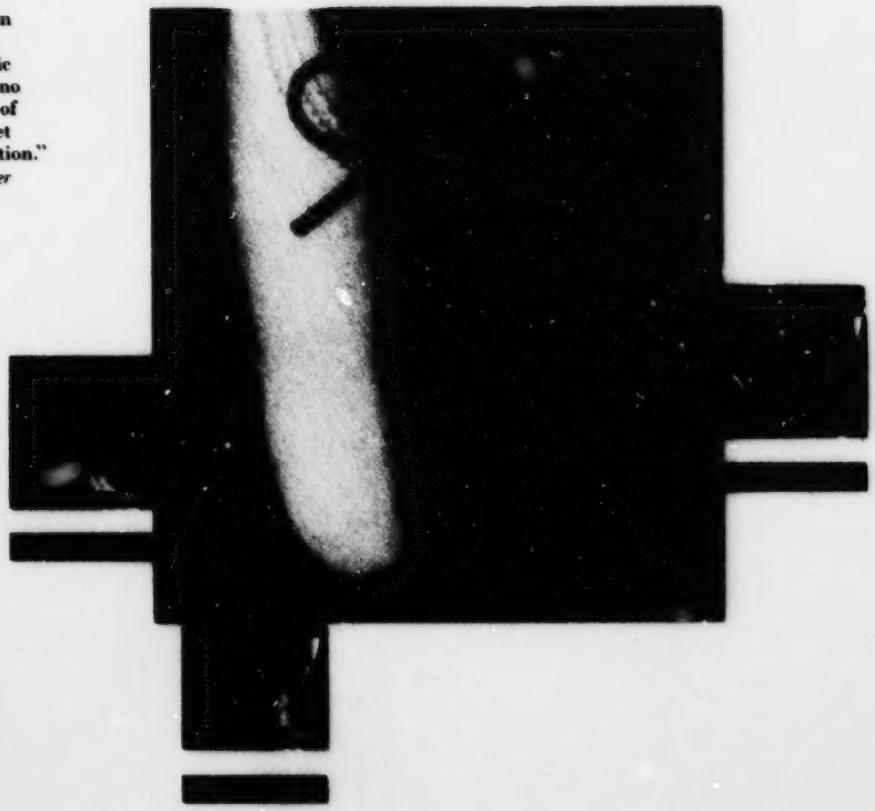

"At rehearsals I have felt that . . . here was such a peaceful kingdom, energetic, joyful and serene – it made the world of dread much easier to face afterwards."
James Reaney, poet and playwright

Theatre

The Canada Council Theatre Section funds professional theatre companies and organizations, an English-language playwrights-in-residence program, independent French-language theatre groups, training, theatre writers' travel and service organizations. All forms of theatre are supported including mime, puppetry, theatre for young audiences, music theatre, comedy, drama and collective creations. The Theatre Section encourages companies to hire Canadian artists and administrators, and to include Canadian plays in their repertoire.

Individual theatre professionals are funded through the Arts Awards Service. These may include performers, mimes, directors, playwrights, administrators, designers, technicians and critics.

Operating Grants to Theatre Companies and Organizations: These grants contribute to the overall activities of professional, non-profit theatre companies. To qualify for an operating grant, a company must have been in operation for at least two years or two complete seasons and must maintain a high standard of artistic quality, administrative competence and financial responsibility.

Project Grants to Theatre Companies and Organizations: These grants are designed to cover all or part of the costs of single theatrical productions by companies in existence for at least one year. They also are available to companies receiving operating grants for special projects such as workshops.

Playwrights-in-Residence Program: These grants are available to English-language theatre companies. They cover part of the salary of playwrights and other writers invited to become more familiar with theatrical practices through a 3 to 12 month residency with a theatre company.

Production Grants for Independent Theatre Groups: These grants are available to independent French-language groups of established artists formed for the purpose of mounting a new and original theatrical production.

Grants to Service Organizations: These grants support associations that serve and promote the interests of the professional theatre community in Canada.

Communications Fund: These grants are made to theatre companies for the travel expenses of playwrights, translators and adaptors to attend the first production or the first major production of one of their works.

MUSIC

"Silence is a pocket of possibility. Anything can happen to break it."
R. Murray Schafer, composer

Music

The Canada Council Music Section funds nearly 200 music organizations including orchestras, opera companies, choirs, instrumental ensembles and service organizations. It also supports some training, Canadian recordings, contemporary music and a commissioning program which stimulates the composition of Canadian music. Most of the funding is directed to professional classical music and musicians. Other types of music may receive limited funding under some Music Section programs or may be eligible for assistance from the Explorations Program or the Arts Awards Service.

Individual musicians are funded through the Arts Awards Service. They may apply for grants in the following areas: performance and composition of classical music; opera stage direction; composition, arrangement, songwriting and performance of jazz, rock and folk music; instrument-making; and orchestral and choral conducting.

Operating Grants to Orchestras: These grants contribute to the overall activities of professional orchestras. To qualify for an operating grant, an orchestra must maintain a high standard of artistic quality, administrative competence and financial responsibility. It also must have a substantial number of musicians on a full-season contract.

Project Grants to Orchestras: These grants are directed to a specific professional element of an orchestra's activities such as the engagement of musicians, a conductor or soloist, the training of performers or conductors, auditions, the development of repertoire, and the presentation of contemporary Canadian music. Orchestras receiving operating grants also are eligible for project grants.

Grants to Opera Companies and for Opera Training: These grants provide operating or project funds for professional opera companies or opera-producing units. Operating grants are used for the overall activities of the company while project grants may cover the engagement of soloists, auditions, and the presentation of matinee performances for students. Opera training grants are used for the full-time training of students with the talent to become professional singers.

Grants to Professional Choirs: These grants assist professional choirs to fund projects such as the hiring of soloists or the development of repertoire.

Grants to Amateur Choirs: These grants assist amateur choirs to hire the services of professional musicians such as a music director, professional soloists, small groups of musicians or visiting instructors who hold workshops.

Programs

Grants to Chamber Music Ensembles: These grants assist groups of musicians such as quartets and chamber orchestras to develop repertoire, put on special series, hire visiting musicians and develop audiences.

Grants for Contemporary Music: These grants assist contemporary music ensembles and other associations to fund projects such as the presentation of new repertoire.

Commissioning of Canadian Composers: Under this program, designed to encourage the creation of new Canadian compositions, artists or organizations may commission a work from a composer for a specific performer, or for a performance by a music or other arts organization. The grant covers the composer's fee and copying costs.

Grants to Individual Concert Societies: These grants assist individual concert societies to program innovative Canadian repertoire or to feature young Canadian artists in debut performances.

Grants for Workshops: These grants assist organizations to invite Canadian musicians and teachers of music to hold workshops for the training of professional or nearly professional musicians.

Grants to National and Service Organizations: These grants support associations of national scope, service groups that serve and promote the interests of the professional music community, and specialized aspects of the music community such as competitions and young musicians' organizations.

Grants for Music in Artist-Run Centres: These grants assist artist-run centres active in painting, sculpture, video, photography and performance art to present the work of innovative Canadian musical artists.

Orchestra Managers' Training Program: These grants provide funds for the training of orchestra managers through a two-year apprenticeship program. Each year is spent with a different orchestra.

Grants for Recordings: This program aids young musicians to make recordings on Canadian independent labels. It also supports companies in the recording of Canadian music and authentic folk heritage works.

Communications Fund: These grants are made to music groups and organizations for travel of their professional personnel within Canada to exchange information and consult colleagues.

Touring Office

Touring is a way of developing audiences, extending the employment of artists, and giving communities access to performing artists. The Touring Office was established in 1973 to stimulate touring by Canadian performing artists and to ensure access to performances by the widest possible Canadian audience. It provides touring information and consultation services to artists, managers and administrators, and helps to offset revenue shortfalls of performing artists and arts groups on tour. The Touring Office Advisory Board helps develop policy and provide technical guidance. It is composed of 16 members drawn from all the provinces and territories as well as the Canadian performing arts industry.

Touring Development: Through workshops, regional touring conferences, trade fairs (Contacts), and consultant services, the Touring Office stimulates touring by Canadian artists and arts organizations. One- to five-day workshops for tour organizers and sponsors are held regularly across Canada to help develop expertise in such areas as marketing, publicity, budgeting and audience development. Organized by provincial cultural agencies, in consultation with the Touring Office, Contacts are designed to give artists and sponsors an opportunity to discuss touring matters and negotiate bookings. Sponsors and artists also may call on the Touring Office for professional touring consultant services.

Tour Coordination: Artists may request the services of the Touring Office for advice on touring matters or, occasionally, for the overall coordination of a tour.

Touring Grants: These grants are made to Canadian performing artists and groups to cover the difference between the estimated cost of a tour outside their province and the projected revenues.

Apprenticeship Program: These grants enable apprentices to study with experienced people in the fields of artists' management, tour management and organization.

Concerts Canada: This program provides financial assistance to establish and maintain markets for Canadian musicians (artists in the greatest need of management support in order to develop their careers) in the form of Incentive Grants to managers and Career Development Grants to musicians and ensembles.

Festival Program: The Festival Program subsidizes travel expenses for professional artists and ensembles to appear at established Canadian festivals outside their province.

Cultural Exchanges: The Touring Office, in cooperation with the Department of External Affairs, provides services and grants for tours of foreign artists in Canada.

Publications: The Touring Office publishes, in English and French, free of charge or at nominal fees, two facilities directories, a handbook for tour organizers and one for sponsors, a national media list and a *Bulletin*.

"The poet's daily chore
Is my long duty;
To keep and cherish my
good lens
For love and war
And wasps about the lilies
And mutiny within."
Anne Wilkinson, poet

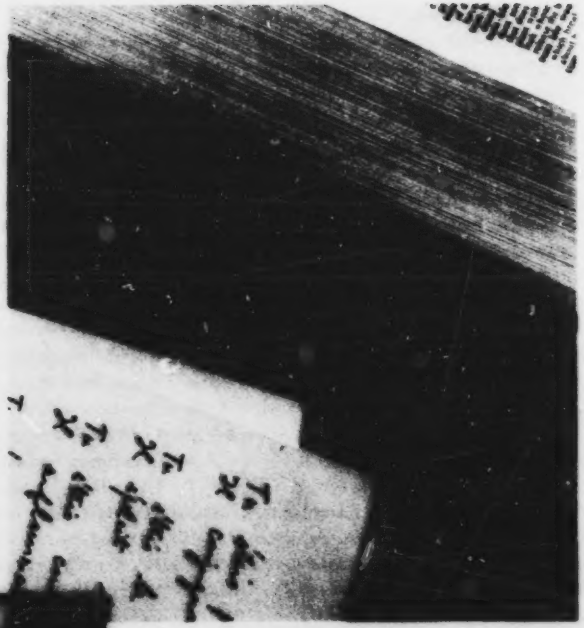

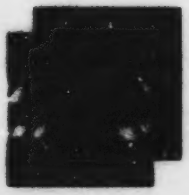

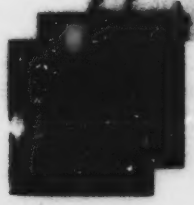

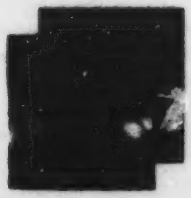

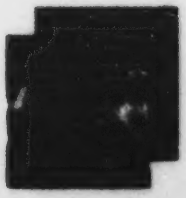

Writing and Publication

The Canada Council Writing and Publication Section administers numerous programs of support for Canadian writers and publishers of poetry, drama, fiction, non-fiction and children's literature. It offers programs for book publishers through block and project grants, translation grants, a book purchase program, and aid for the promotion of Canadian books and periodicals. Programs for periodicals include grants for publishing, for promotion, and for the remuneration of free-lance contributors.

The Section also helps promote Canadian books and writers through a variety of other programs, including the book donation program and the National Book Festival. In addition, national professional associations of writers and publishers are eligible for grants. Individual Canadian writers are assisted through a public readings program for organizations in Canada and the United States, and through writers-in-residence programs in Canada.

Writers planning writing projects in poetry, drama, fiction, non-fiction and children's literature are funded by the Arts Awards Service.

Block Grants to Publishers: These grants are available to Canadian-owned publishing houses which have on their backlist at least 16 titles considered eligible for Council support. The grants are designed to offset deficits on culturally significant books.

Project Grants to Publishers: These grants are available to Canadian-owned publishing houses which have on their backlist 4 to 15 titles considered eligible for Council support. The grants are designed to offset deficits on culturally significant books.

Translation Grants: These grants are intended to encourage greater exchange between Canada's English-language and French-language communities by providing assistance to Canadian publishers for the translation of fiction, poetry, drama, non-fiction and children's literature by Canadian authors. Professional Canadian theatre companies and organizations which wish to present a Canadian play in translation also may apply.

International Translation Grants: These grants are intended to encourage the translation of works of literature or serious non-fiction by Canadian authors into languages other than English or French for publication abroad.

Travel Assistance for Translators: These funds enable publishers or theatre companies receiving a translation grant to send the translator to confer with the author.

Aid to Periodicals: This program supports the publication of periodicals which serve as outlets for artists and writers of fiction, poetry, drama or literary criticism, or which

provide reflective or critical commentary on the visual or performing arts in Canada. Children's periodicals which sustain creativity and intellectual curiosity among children also are assisted.

Aid to Periodicals for Promotion Campaigns: These grants help single periodicals or groups of periodicals to defray the costs of promotion campaigns for new subscriptions or for renewals.

Aid to Promotion and Distribution of Canadian Books and Periodicals: These grants provide support for collective projects to make Canadian books and periodicals better known and more widely available.

Grants for Promotion Tours for Canadian Books and Periodicals: These grants to publishers provide travel or living expenses for authors, illustrators and magazine editors while they are on tour in Canada promoting their most recent work.

Periodical Contributors' Remuneration Fund: These grants help periodicals already receiving Council assistance to raise the level of fees paid to free-lance contributors.

Promotion of Prize-Winning Works: These matching grants are made to publishers for the promotion of works which have won Canada Council literary prizes and works by Canadian winners of international literary prizes administered by the Council.

Book Purchase and Donation Program: Through this program, books are purchased annually from Canadian-owned publishing houses funded by the Council. The books then are donated to organizations in Canada through an annual competition. Books are purchased from English-language and French-language publishers and divided into kits which include children's books, young adult works, fiction, poetry, drama and non-fiction. To apply for the free book kits, organizations must show that they have insufficient funds to otherwise acquire the books and must be able to make the books available to the public. Organizations receiving the books include schools, libraries, hospitals, day-care centres and senior citizens' centres.

National Book Festival: The National Book Festival is a week-long annual celebration of Canadian books and magazines. Its purpose is to create a larger audience for and awareness of Canadian writing through such activities as book fairs, public readings, literary contests, and school and library activities. Individuals and groups such as schools, libraries and community organizations may apply for funds to organize festival projects. Events are coordinated throughout the country by a team of regional representatives, and promotional material is provided by the Council.

Public Readings by Canadian Writers in Canada: Through this program, writers of fiction, poetry, drama and children's literature are funded to give public readings in art galleries, community centres, libraries and postsecondary institutions in Canada. The program increases knowledge and appreciation of Canadian writing and enables writers to meet a larger public.

Public Readings by Canadian Writers in the United States: Through this program, writers of fiction, poetry, drama and children's literature are funded to give public readings in art galleries, community centres, libraries and postsecondary institutions in the United States. The program enables Canadian writers to become better known in the United States.

Short-Term Writers-in-Residence Program: Through this program, writers of fiction, poetry, drama and children's literature are funded during four- to ten-day residencies at art galleries, community centres, libraries and postsecondary institutions in Canada. Guest writers are available for discussions with members of the community, interviews, public readings, lectures or manuscript readings.

Writers-in-Residence Program: On a cost-sharing basis, postsecondary institutions and other public organizations may invite senior Canadian authors of fiction, poetry, drama and children's literature for residencies lasting an academic year or an academic term. The writers work primarily at their own writing but are available for consultations with local authors and students, and for workshops and seminars.

Canada-Scotland Writers-in-Residence Exchange: This program is jointly administered and financed by the Canada Council and the Scottish Arts Council. It enables a Canadian and a Scottish writer to take up residence in Scotland and in Canada in alternate years. The writers work primarily at their own writing but are available for participation in literary seminars and meetings, and help to promote increased understanding of the literature of the two countries.

Grants to National Associations of Writers and Publishers: These grants support national associations that serve and promote the interests of the professional writing and publishing community in Canada.

Grants for Conferences and Research: These grants to groups of professional Canadian writers and publishers assist with the costs of hosting national conferences or undertaking research projects of a national scope.

VISUAL ARTS

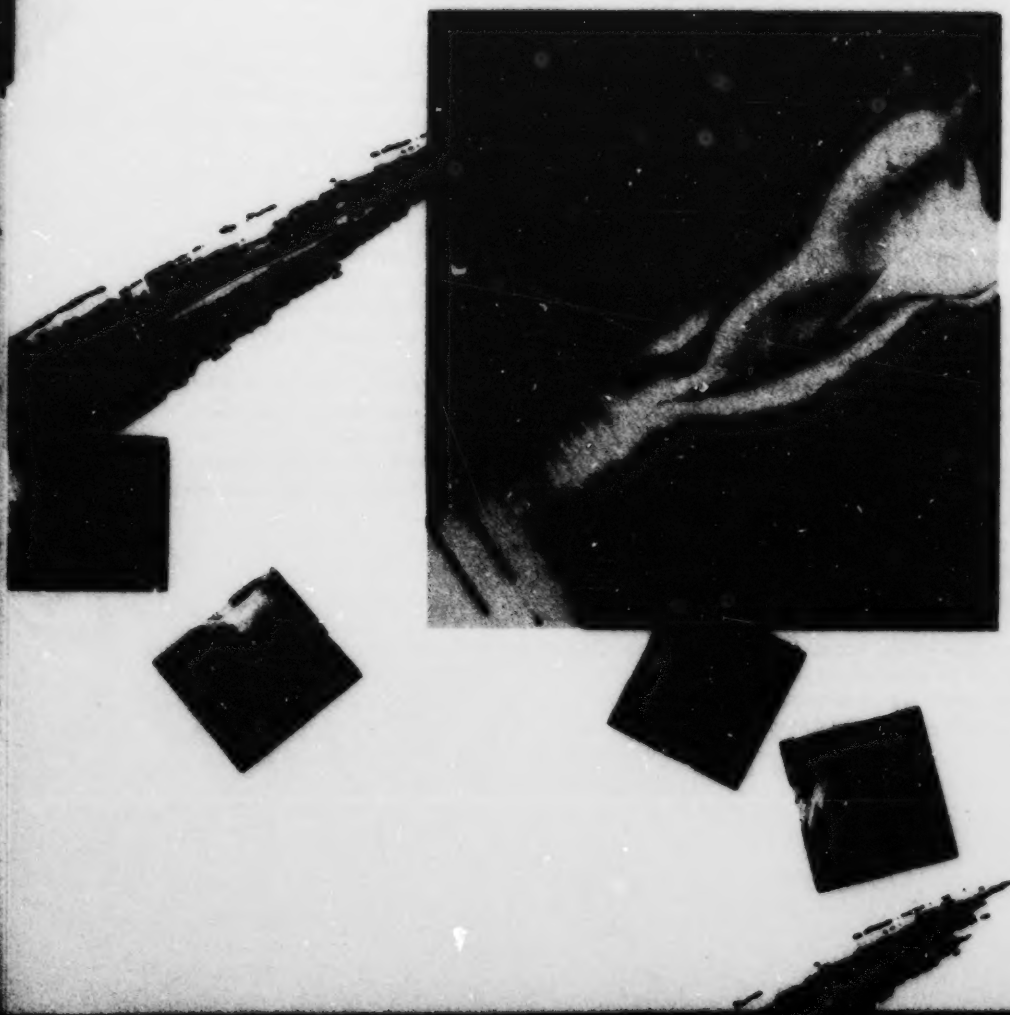

"There is no finality, no final statement; everything remains to be re-created by every creative artist."
Lauren Harris, visual artist

Visual Arts

The Canada Council Visual Arts Section focusses its programs on exhibitions of contemporary Canadian visual art in all its forms including film, video, architecture and crafts. Exhibitions of art other than contemporary Canadian also may receive Council assistance. Support is provided to non-profit public art galleries, museums and artist-run centres. (Artist-run centres are production and exhibition spaces run by professional artists.) The Visual Arts Section also funds print workshops and production and service centres as well as service organizations in the visual arts. Performance art created by individuals, groups and organizations also may receive support. Other funding includes a program for visiting artists in Canada and the maintenance of two studios in New York for Canadian artists.

Individual visual artists are funded through the Arts Awards Service. These may include sculptors, painters, graphic artists, artists working with mixed media, installations and crafts, architects, photographers, critics, curators, and multidisciplinary and performance artists.

The Visual Arts Section also includes the Art Bank (see *Art Bank*).

Exhibition Assistance for Art Galleries and Artist-Run Centres: These grants are made to both public art galleries and artist-run centres for exhibitions of contemporary visual art. These funds contribute to the direct costs of curatorial research, presentation, circulation and documentation.

Program and Operating Assistance to Artist-Run Centres: These grants are made to exhibition centres which have been founded and are directed by professional artists. The funds assist with operating and program expenses.

Special Projects: These grants assist with the costs of non-recurring projects such as conferences, symposiums and publications. With the addition of revenue from the Jean A. Chalmers Fund to this program, grants also now are available for crafts research and workshops.

Grants to Print Workshops and Production and Service Centres: These grants are made to print workshops and production and service centres towards operating expenses, equipment or salaries. The workshops and centres must be run by professional artists and must provide facilities and technical assistance to local artists.

Visiting Artists Program: These grants enable organizations such as universities, art schools, artists' associations, museums and exhibition centres to invite artists and craftspeople from other regions of Canada for short visits in order to exchange ideas and information with the local artistic community.

Studio Spaces at the Institute of Art and Urban Resources (P.S. 1) in New York: Each year, the Canada Council rents two working studios at the Institute of Art and Urban Resources (P.S. 1) in New York. These spaces are available to Canadian visual artists through an annual competition.

Grants to Service Organizations: These grants support national associations that serve and promote the interests of the professional visual arts community in Canada.

Grants for Performance Art: These grants are intended to assist artists and exhibitors to tour and to present performance art, a complex art form whose diverse nature presents special technical problems.

Communications Fund: These grants are made to galleries and artist-run centres for the travel expenses of their personnel to develop and research programs and exhibitions.

Art Bank

The Art Bank, located at 2279 Gladwin Crescent in Ottawa, was created in 1972 to complement the programs of the Visual Arts Section of the Council. Its objectives are to provide recognition and direct assistance to professional Canadian artists through the purchase of their work; to present contemporary Canadian art to the public in everyday environments through a rental program; and to stimulate the private and corporate collecting of art.

The Art Bank collection, which is the most comprehensive of its kind in the world, consists of over 12,000 works by over 1,500 artists. It has art by both well established artists and those in the earlier stages of their career. The collection includes works on paper (prints, watercolours, drawings, photographs), which form the largest group; paintings; sculptures and three-dimensional works (including outdoor pieces); ceramics; wall hangings; and installations. More than 70 per cent of the collection is rented at any given time.

Purchase Program: The Art Bank purchases works from contemporary Canadian artists on the recommendation of continuously changing juries composed of visual arts professionals. Artists and galleries apply to have their art purchased by submitting slides or photographs of their work for consideration by juries meeting in Ottawa. After an assessment of this material, juries may recommend a studio or gallery visit by a travelling jury. Artists also may send unframed works on paper to the Art Bank for purchase consideration by juries. Purchased works then become available for rental.

Rental Program: Works from the Art Bank collection are available for rental to federal departments and agencies, municipal and provincial governments, schools, hospitals, airports or any non-profit institution. The majority of the works are placed in areas frequently visited by the public such as lobbies, offices, cafeterias and corridors. Clients may choose works for rental at the Art Bank in Ottawa or at rental displays held regularly in major Canadian cities. (The rental program is not available to individuals and private businesses.)

Special Purchase Assistance Program: Under this program, public art galleries and museums can apply for funds to be used towards the purchase of contemporary Canadian works of art. The gallery is asked to raise an amount of up to $10,000 outside its regular acquisitions budget, which is then matched by the Art Bank.

Special Projects and Loans: Works from the Art Bank collection may be borrowed by public galleries for specific exhibitions or for extended loans in Canada and elsewhere.

Public Programs: The public is invited to view the Art Bank facilities through regular guided tours or by appointment. These tours are held in either English or French. The Art Bank also makes available to the art community a Visual Arts Resource Centre which contains books, periodicals and slides of contemporary Canadian art, and files on Art Bank artists.

MEDIA ARTS

"The film is a cosmic strip."
Michael Snow, visual and media artist

Media Arts

The Media Arts Section is the most recently formed section at the Canada Council. Its objective is to provide support for the direct, creative use of conventional and new technologies and related media by independent, professional artists. The section administers three major programs: film and holography, video and audio, and integrated media (computer processing, imaging – audio and video – or system control, videotex and teletext, laser techniques, video disc and optical storage media).

By encouraging artists to explore many technologies and media, the Council hopes to contribute to the defining and disseminating of new aesthetic criteria in the expanding field of media arts.

The Arts Awards Service also funds individual filmmakers, video artists, and critics and curators.

Production Grants: These grants are made to independent, professional artists to help cover the direct costs of producing works in film, video, audio, holography or integrated media. Production grants have been expanded to encourage research and experimentation in the area of integrated media.

Aid to Organizations: Professional, non-profit organizations assisting artists in the production, distribution and exhibition of their work may apply for assistance. Film, video and holography organizations, including service organizations, may apply for grants to cover part of the operating, programming or project costs incurred in supporting the media arts community. These grants also may be used for the purchase or rental of equipment.

Special Projects: These grants cover the costs of non-recurring projects undertaken by media arts organizations which do not receive operating grants. Activities that might be funded under this program include the curating and distribution of new works in media arts, special publications, or symposia.

Grants for Workshops: This program enables media arts organizations to invite professional artists from outside their region to give advanced workshops in creative and technical skills related to the use of various technologies.

Communications Funds: This program provides limited assistance for the promotion of communication among professional artists and organizations through travel and exchange. Funds may be used to attend conferences, festivals, workshops, exhibitions, or to visit organizations engaged in similar activities.

Videotape Fund and Equipment Loan: Independent film and video artists and organizations may apply to obtain up to six hours of videotape to assist in the completion of a video project. The Media Arts Section also has available two video cameras and portable recorders for short-term loan to film and video production cooperatives.

Canada Council Film Collection: This collection consists of selected films funded and purchased by the Canada Council.

Arts Awards Service

The Arts Awards Service of the Canada Council offers a competitive grant program to individual artists and arts professionals in the following disciplines: architecture, arts administration, creative writing, criticism and curating (visual and media arts), dance, film, multidisciplinary work and performance art, music, non-fiction writing, photography, theatre, video and visual arts. The first four grants listed below are offered in each of the preceding categories, with the exception of arts administration where no "A" Grant is offered and non-fiction writing where one type of grant is available.

All grant applications are evaluated by juries or assessors according to the following criteria: the artistic background and potential of the applicant, the applicant's contribution to the art form, the merit and artistic quality of the project, and the relevance of the project to the applicant's work. Applicants for all grants must be Canadian citizens or landed immigrants who have lived in Canada for five years as landed immigrants.

Arts Grants "A": Arts Grants "A" are intended to provide free time for personal creative activity by artists who have made a significant contribution to their discipline over a number of years and who are still active in their profession. Grants cover living expenses and project costs to a maximum of $20,000 (1985), for periods of up to 12 months. In visual and media arts, the maximum is $28,000 (1985) for periods of up to 12 months.

Arts Grants "B": Arts Grants "B" are intended to help artists to improve their skills or to work on personal creative projects. Professional artists who have completed their basic training and who meet the eligibility requirements set for their disciplines may apply. Grants cover living expenses and project costs to a maximum of $14,000 (1985) for periods of up to 12 months.

Project Grants: Project Grants are intended to enable artists to continue their work, and/or to undertake a specific project of work or study. Grants cover living expenses and project costs to a maximum of $4,000 (1985), for periods of up to 12 months. (These grants, in effect from 1 April 1985, combine and replace Short-Term Grants and Project Cost Grants.)

Travel Grants: Travel Grants are intended to enable artists to travel on occasions important to their professional career, for example, to take part in international competitions, to attend solo exhibitions of their work or to attend a first or major performance of one of their works.

Non-Fiction Writing Awards: These grants are intended to promote writing of non-fiction by providing free time for authors to write a new work. Writers who have had at least one book professionally published may apply. Works are assessed mainly on their literary value, subject matter, and the writing background of the author. The grants cover living expenses, project costs and travel costs to a maximum of $15,000 (1985) for periods of up to 12 months.

Classical Music Artists in Mid-Career (Pilot Program): These grants are intended for classical singers, instrumentalists and composers applying for Arts Grants "B" who are 30 years of age or over, and are well established professional musicians. A special adjudication procedure exists to evaluate these candidates.

Artists' Studios in Paris: Three studios, with living accommodation, at the Cité internationale des arts are available at moderate cost to Canadian musicians and visual artists who wish to pursue advanced studies or creative projects in Paris. These spaces are available to Canadian artists through an annual competition.

Grants for International Representation: These grants for international travel are available to Canadians serving as senior officers or board members of international non-governmental organizations in the arts to help them participate in the management of these organizations.

Visiting Foreign Artists: The Canada Council, in cooperation with the Department of External Affairs, administers a program of visits to Canadian cultural institutions by distinguished foreign artists. The visitors direct advanced workshops or give master classes.

Explorations

Explorations is a multidisciplinary and project-oriented program which may introduce new approaches to creative expression, extend the limits of an existing art form, cross disciplines, or fulfill specific needs in the development of the arts. Through a flexible mandate, it covers cultural and artistic activities not normally eligible for funding under other Council programs. Applications for Explorations grants are not restricted to professional artists or to people who have had formal training in the discipline represented by their project. The intent of the program is to stimulate arts and culture – to provide initial support to innovative, unusual or unproven ideas that otherwise might not be realized. Explorations grants have funded film scripts, craft workshops, research and writing on a variety of cultural issues, performing arts projects, animation projects, film, video and audio experiments, and a variety of other arts- and culture-related projects.

The grants cover travel and other direct costs of a project and frequently provide a subsistence allowance. Applications are assessed by six regional selection committees representing Northern Canada, British Columbia, the Prairies, Ontario, Quebec and the Atlantic provinces. Regional committee recommendations are then reviewed by a national committee composed of representatives from each regional committee and members of the Canada Council.

Prizes and Awards

Molson Prizes: The Molson Prizes, financed from an endowment fund of $1,000,000 provided by the Molson Foundation, are awarded to encourage recipients to contribute further to the cultural and intellectual heritage of Canada. Two prizes, worth $50,000 each, are awarded annually to Canadians whose work constitutes an outstanding achievement in the arts, and in the humanities and social sciences. Formal applications are not required. Laureates chosen by the juries are invited to accept the prizes.

The Izaak Walton Killam Memorial Prizes: The three Izaak Walton Killam Memorial Prizes of $50,000 each are awarded annually to eminent Canadian scholars in natural sciences, engineering and health sciences, who are engaged actively in research in industry, a government agency or a university. The prizes, for which each nominee must be named by three experts in his or her field, are given in recognition of a distinguished career.

The McLuhan Teleglobe Canada Award: The Canadian Commission for Unesco, in cooperation with Teleglobe Canada, established the McLuhan Teleglobe Canada Award in 1983. The $50,000 international prize in communications is meant to honour the memory of communications philosopher Herbert Marshall McLuhan. The prize, which includes a commemorative medal, is awarded every two years. Individuals or groups may apply themselves or may be nominated by others.

Governor General's Literary Awards: The Governor General's Literary Awards, of $5,000 each, are made annually to the authors of the best English-language and best French-language works in four categories: poetry, drama, fiction and non-fiction. The Canada Council, which has administered these prizes since 1957, appoints eight juries composed of English-language and French-language specialists to choose the winners. The juries review all books by Canadian authors published in Canada or abroad during the previous calendar year. No formal application from the publisher or author is required. The Council announces the names of the finalists in each category one month before announcing the names of the award winners.

Canada Council Children's Literature Prizes: The Canada Council Children's Literature Prizes, established in 1975, are annual awards to aid and encourage Canadian

writers and illustrators of books for young people. Four awards of $5,000 each are given to the best English-language and French-language writers and illustrators of children's books. Two juries (one English-language, one French-language) of specialists in writing and illustration of children's books review all books for children by Canadians published in Canada or abroad during the preceding calendar year. Formal applications are not required.

Canada Council Translation Prizes: Since 1973, the Canada Council has awarded two annual prizes of $5,000 each for the best translations of Canadian works: one for a translation from English into French and one for a translation from French into English. The books must be written and translated by Canadians. The winning books are selected by English-language and French-language juries of specialists appointed by the Council. The juries consider all translations of poetry, drama, fiction and non-fiction published during the preceding calendar year. Formal applications are not required.

Canada-Australia Literary Prize: The Canada-Australia Literary Prize, of $3,000, is awarded annually in alternate years to an English-language Australian or Canadian writer for the author's complete works. The prize is administered in Canada by the Canada Council and financed jointly by the Department of External Affairs of Canada and the Australia Council. Following pre-selection by a jury in the writer's country, the Canadian winner is chosen by a jury set up by the Australia Council, and the Australian winner by a jury appointed by the Canada Council.

Canada-French Community of Belgium Literary Prize: The Canada-French Community of Belgium Literary Prize, of $2,500, is awarded annually in alternate years to a French-language Belgian or Canadian writer for the author's complete works. The prize is administered in Canada by the Canada Council and financed jointly by the Department of External Affairs of Canada and the Belgian government. Following pre-selection by a jury in the writer's own country, the Canadian winner is chosen by a jury appointed by the Belgian Ministry of French Culture and the Belgian winner is selected by a jury appointed by the Canada Council.

Canada-Italy Literary Exchange: The Canada-Italy Literary Exchange consists of the annual translation of a work of literature of both countries into the language of the

other country. English-language and French-language works are translated alternately into Italian, followed by the author's visit to Italy to publicize the translation. Italian works are translated alternately into English and French, followed by the author's visit to Canada to publicize the translation.

Canada-Switzerland Literary Prize: The Canada-Switzerland Literary Prize, of $2,500, is awarded annually in alternate years to a Canadian or Swiss writer for a work of poetry, fiction, drama or non-fiction published in French during the preceding eight years. The prize may be awarded for a work written originally in French or for the French translation of a work written originally in English by a Canadian writer or in German, Italian or Romansh by a Swiss writer. The prize is financed jointly by the Canada Council and the Swiss Fondation Pro Helvetia. Canadian winners are selected by a jury named by the foundation, and Swiss winners by a jury appointed by the Council.

Virginia P. Moore Award: The Virginia P. Moore Award is given annually to a musician who has received at least two Arts Grants "B" (see *Arts Awards*) from the Council in classical performance. The exact amount of the award may vary from year to year, but usually will exceed $10,000. This award, established in 1983 as a gift from the Virginia P. Moore Foundation, is intended to help the recipient develop a professional career.

Sylva Gelber Foundation Awards: The Sylva Gelber Foundation Awards are given annually to the most talented candidates under the age of 30 in the Arts Grants "B" (see *Arts Awards*) competition for performers in classical music. The awards, established in 1981, provide two prizes a year of $5,000 or more in addition to the amount of the "B" grant.

Jules Léger Prize for New Chamber Music: The Canada Council provides $5,000 to the winner of the Jules Léger Prize for New Chamber Music. Created in 1978 by the late Jules Léger during his term as Governor General, the award is intended to encourage Canadian composers to write for chamber ensembles. The prize is administered by the Canadian Music Council.

Healey Willan Prize: The Healey Willan Prize, of $3,000, is awarded at the close of the Council's annual competition for Grants to Amateur Choirs to the group judged the best, most promising or most improved choir in the competition.

Victor Martyn Lynch-Staunton Awards: Each year the Council designates several of the senior artists who have been awarded Arts Grants "A" (see *Arts Awards*) as holders of Victor Martyn Lynch-Staunton Awards. This designation does not carry any additional cash prize but is made to

honour the memory of the benefactor whose bequest of almost $700,000 to the Council enables it to increase the amount of each grant in this category.

Jacqueline Lemieux Prize: The Jacqueline Lemieux Prize is awarded at the close of each of the Council's two annual Arts Grants "B" competitions (see *Arts Awards*) for individual awards in dance to the most talented candidate in the competition. The prize provides $1,000 in addition to the amount of the "B" grant.

J.B.C. Watkins Award: As the result of a bequest from the estate of the late John B.C. Watkins, one special grant, equivalent in value to an Arts Grant "B" (see *Arts Awards*), may be applied for by artists who are graduates of any Canadian university, for postgraduate studies in Denmark, Norway, Sweden or Iceland.

Peter Dwyer Scholarships: The annual Peter Dwyer Scholarships, totalling $20,000, are awarded to the most promising students at the National Ballet School and the National Theatre School.

Theatre Scholarship in Great Britain: Under the United Kingdom Foreign and Commonwealth Office Scholarships and Awards scheme, one scholarship may be applied for annually by Canadian teachers and artists who wish to pursue postgraduate work in theatre at a British university, polytechnic, college or other institution.

The Killam Program

The Killam Program supports scholars of exceptional ability engaged in research projects of broad significance in the humanities, social sciences, natural sciences, medicine, engineering and studies linking any of the disciplines within these broad fields. The program is financed by a donation and a bequest to the Canada Council by the late Mrs. Dorothy J. Killam. Two categories of awards are offered under the Killam Program.

The Izaak Walton Killam Research Fellowships: The Izaak Walton Killam Research Fellowships are offered annually to support independent scholars in the fields listed above, who are doing research at a university or other research institution. The Fellowships, for which application must be made, provide partial or full salary replacement during a period of up to two years.

The Izaak Walton Killam Memorial Prizes: The three Izaak Walton Killam Memorial Prizes of $50,000 each are awarded annually to eminent Canadian scholars in natural sciences, engineering and health sciences, who are engaged actively in research in industry, a government agency or a university. The prizes, for which each nominee must be named by three experts in his or her field, are given in recognition of a distinguished career.

The Canadian Commission for Unesco

The United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization provides in its constitution that each member government establish and maintain a national commission. In Canada, this responsibility has been delegated to the Canada Council.

Responsibilities: Unesco's scope covers the whole range of international cooperation in science, culture, communications and education. National commissions primarily are concerned to provide advice, supporting services and channels of communication in these areas. The main responsibility of the Canadian Commission, then, is to ensure non-political liaison with the national professional community, to advise governments and the private sector on their participation in the Unesco program and to ensure proper Canadian representation at Unesco conferences. To carry out the full Unesco mandate, the Commission works in close cooperation both with governments and with the private sector. The Council provides the budget and staff for the Commission, as a division of its own services.

The McLuhan Teleglobe Canada Award: The Canadian Commission for Unesco, in cooperation with Teleglobe Canada, established the McLuhan Teleglobe Canada Award in 1983. The $50,000 international prize in communications is meant to honour the memory of communications philosopher Herbert Marshall McLuhan. The prize, which includes a commemorative medal, is awarded every two years. Individuals or groups may apply themselves or may be nominated by others.

Acknowledgements

Larry Davis, sculptor, Toronto
Robert Flack, video artist, Toronto
Jacques Flamand, writer, Ottawa
Philippe Pointard, mask maker, Montreal
Toronto Dance Theatre
Trinity Square Video

Table des matières

INTRODUCTION

Le Conseil des Arts du Canada
Les membres du Conseil
Les Comités consultatifs des disciplines artistiques
Financement
Responsabilité
Les bénéficiaires des bourses et subventions
Admissibilité
Artistes
Organismes artistiques
Le processus d'évaluation
Rôle des jurys et appréciateurs
Rôle du personnel du Conseil

PROGRAMMES

Danse
Théâtre
Musique
Office des tournées
Lettres et édition
Arts visuels
Banque d'oeuvres d'art
Arts-médias
Service des bourses
Explorations

AUTRES ACTIVITÉS

Prix et distinctions
Programme Killam
Commission canadienne pour l'Unesco

On peut obtenir de plus amples renseignements sur les programmes décrits dans ce document en s'adressant au Service des communications. Les artistes qui veulent des renseignements précis ou des formulaires de demande sont priés de communiquer directement avec le service chargé d'administrer le programme considéré.

Conseil des Arts du Canada
C.P. 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8
Téléphone: (613) 237-3400

Les renseignements contenus dans ce document pourraient être modifiés à la suite de changements dans les budgets ou politiques du Conseil.

janvier 1985

Le Conseil des Arts du Canada

Créé en 1957 par une loi du gouvernement fédéral, le Conseil des Arts du Canada a pour mission principale de favoriser la vie artistique au Canada. Il offre aux artistes professionnels et aux organismes artistiques un ensemble de subventions et de services. En outre, il assure le secrétariat de la Commission canadienne pour l'Unesco et il joue un certain rôle dans la diffusion de la culture canadienne à l'étranger.

Le Conseil des Arts est régi par un conseil d'administration de 21 membres, nommés par le gouvernement du Canada. Les décisions du conseil sont exécutées par un personnel à la tête duquel se trouvent un directeur et un directeur associé, l'un et l'autre nommés par le gouvernement du Canada. Le Conseil des Arts et son personnel travaillent en étroite liaison avec les Comités consultatifs des disciplines artistiques et des représentants des divers milieux artistiques du pays. Ceux-ci sont consultés à titre individuel ou comme membres de jurys et de comités de sélection. De plus, le Conseil a des échanges suivis avec les organismes culturels fédéraux et provinciaux et avec le Bureau des relations culturelles internationales du ministère des Affaires extérieures.

Les membres du Conseil

Le Conseil des Arts du Canada se compose d'un maximum de 21 administrateurs non rémunérés, dont un président et un vice-président, nommés par le gouvernement pour une période fixe, afin de remplir les obligations indiquées dans la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*. Les membres du Conseil sont choisis parmi la population de toutes les provinces et se réunissent quatre fois l'an, en mars, juin, septembre et décembre. Au cours des réunions, ils examinent et approuvent l'attribution de subventions et établissent les grandes orientations du Conseil. Ils ont recours dans leur travail aux avis et recommandations de nombreux spécialistes de diverses disciplines: personnel du Conseil, membres des Comités consultatifs des disciplines artistiques et plus de 800 artistes et professionnels des arts consultés chaque année à titre individuel ou comme membres de jurys.

Les Comités consultatifs des disciplines artistiques

Les six comités des disciplines artistiques donnent des avis au personnel du Conseil sur les questions qui se rattachent à chacune des disciplines artistiques. Ces comités comprennent plus de 40 membres qui s'intéressent à la danse, à la musique, au théâtre, à la création littéraire, aux arts visuels et aux arts-médias. Ces professionnels des principales formes d'art, choisis dans les diverses régions du Canada, reçoivent un mandat d'une année. Les comités se réunissent normalement en février, en mai, durant l'été et en octobre.

Financement

À sa création, le Conseil a bénéficié d'une dotation du gouvernement dont le revenu a financé tous les programmes jusqu'en 1964. L'insuffisance de ce revenu s'est manifestée à mesure que croissait la vie culturelle canadienne et, vers le milieu des années soixante, le Parlement a commencé d'affecter des fonds au Conseil. Ces dernières années, le budget du Conseil s'est élevé à quelque 75 millions de dollars, plus de 80 pour cent de cette somme provenant des

subsides annuels accordés par le Parlement. Des dons et legs destinés à des fins particulières ont été ajoutés à l'avoir du Conseil. Cette dotation du secteur privé s'élève à 26 millions de dollars.

Responsabilité

Selon la loi, le Conseil a un fonctionnement autonome. Ses comptes sont soumis chaque année au Vérificateur général du Canada et ses états financiers apurés sont publiés dans un rapport annuel accessible au public et déposé au Parlement. Un supplément du rapport annuel présente la liste complète des récipiendaires et le montant des milliers de bourses et subventions attribuées durant l'exercice financier, ainsi que le nom des membres des jurys de chaque discipline. Par ce rapport et son supplément, le Parlement et le public peuvent se faire une idée précise du fonctionnement du Conseil. En outre, le Conseil rend compte de son activité au Parlement par l'entremise du ministre des Communications et est appelé à témoigner devant les comités parlementaires, en particulier le Comité permanent de la Chambre des communes sur les communications et la culture.

Les bénéficiaires des bourses et subventions

Admissibilité: Les artistes et les organismes artistiques professionnels canadiens peuvent demander des bourses ou subventions en danse, musique, théâtre, création littéraire et édition, arts visuels et arts-médias. Les artistes auront terminé leur formation de base ou posséderont la compétence voulue pour être considérés comme professionnels dans leur discipline. Les organismes artistiques auront atteint un niveau élevé de qualité artistique, de compétence administrative et de responsabilité financière. Le Conseil tient aussi trois concours annuels dans le cadre du programme Explorations dont les subventions sont destinées aux organismes et citoyens canadiens qui désirent réaliser des projets artistiques et culturels novateurs.

Environ 3 700 bourses et subventions par année sont attribuées au titre de tous les programmes. Le tiers va aux artistes et le reste aux organismes artistiques ou de soutien des arts.

Artistes: Bien que certains programmes d'aide aux artistes existent dans d'autres services du Conseil, c'est principalement au Service des bourses que les artistes de toutes disciplines adressent leurs demandes. Les bourses sont attribuées sur la recommandation de jurys à l'occasion de concours tenus dans les disciplines suivantes: administration des arts, architecture, arts visuels, cinéma, création littéraire, danse, écriture de non-fiction, multidisciplinarité, musique, performance, photographie, théâtre, vidéo, et critique et organisation d'expositions (arts visuels et arts-médias). Environ un tiers de l'aide aux arts du Conseil est attribué à des artistes pour la réalisation de projets dont la durée va de quelques semaines à 12 mois.

Organismes artistiques: Les organismes artistiques canadiens professionnels qui, du point de vue artistique et financier, répondent aux conditions d'admissibilité du Conseil, peuvent demander des subventions pour payer leurs frais de fonctionnement ou les coûts de projets particuliers. Ces subventions leur sont attribuées par les services administratifs des disciplines suivantes: danse, musique, théâtre, création littéraire et édition, arts visuels et arts-médias.

L'Office des tournées administre l'attribution de subventions de tournée aux artistes et organismes de spectacle et la Banque d'oeuvres d'art achète des oeuvres canadiennes et les loue. Peuvent aussi demander des subventions les organismes qui s'emploient à promouvoir les intérêts des artistes et de leurs publics dans les domaines de la danse, de la musique, du théâtre, de la création littéraire, des arts visuels et des arts-médias. Environ deux tiers de l'aide aux arts du Conseil vont aux organismes artistiques.

Le processus d'évaluation

Rôle des jurys et appréciateurs: Toute demande présentée par un artiste au Service des bourses est étudiée par des appréciateurs indépendants réunis en jurys ou consultés à titre individuel; dans les deux cas, il s'agit d'artistes ou de professionnels des arts eux-mêmes spécialistes des domaines des candidats dont ils sont chargés d'apprécier les demandes. Pour ce qui est des organismes artistiques, le processus d'appréciation varie et peut comprendre l'utilisation de jurys ou de rapports soumis soit par des appréciateurs indépendants, soit par des membres des Comités consultatifs des disciplines artistiques. Il n'existe pas de jurys permanents ni de jurys composés de membres du personnel. Généralement, de nouveaux jurys sont formés pour chaque concours. Environ 800 artistes et professionnels des arts prêtent ainsi chaque année leurs services au Conseil.

Les agents du Conseil sélectionnent les membres des jurys à partir d'une liste de près de 1 700 artistes, critiques et administrateurs, de toutes les disciplines artistiques. Des noms peuvent être ajoutés à cette liste sur proposition d'artistes, d'employés du Conseil des Arts, de membres du conseil d'administration et du public. Établie et révisée annuellement par le personnel, la liste est également revue et approuvée chaque année par les Comités consultatifs des disciplines artistiques.

En ce qui concerne les jurys régionaux du programme Explorations, les agents ont recours non seulement à la liste des appréciateurs du Conseil mais aussi à des listes de personnes engagées dans les activités culturelles de leur milieu. Les subventions dont l'attribution est recommandée par les comités régionaux sont ensuite soumises à l'approbation d'un comité national.

Toutes les recommandations touchant les bourses et subventions sont approuvées ou revues par les membres du conseil d'administration à l'une de leurs réunions trimestrielles.

Rôle du personnel du Conseil: Un directeur et un directeur associé sont à la tête d'un personnel de 235 employés, dont plusieurs sont des spécialistes des disciplines artistiques auxquelles le Conseil vient en aide. Les agents des arts, lorsqu'ils entrent au Conseil, ont déjà une connaissance des arts; certains ont même été des artistes de carrière. Les artistes de tout le pays peuvent les consulter et leur demander des renseignements sur les programmes du Conseil, par lettre, en personne ou par téléphone. Les agents choisissent les appréciateurs, organisent les jurys, préparent les recommandations des jurys au Conseil et conseillent celui-ci en matière de politiques et de programmes. Le Service des communications du Conseil fournit des renseignements plus généraux en réponse aux questions du public, des journalistes, des députés, des étudiants et des candidats éventuels aux bourses et subventions du Conseil.

Programmes

Danse

Le Service de la danse du Conseil des Arts du Canada subventionne le ballet, la danse moderne et la danse expérimentale. D'autres formes de danse, comme la danse folklorique et le jazz, peuvent être financées par le programme Explorations et le Service des bourses. Le Service de la danse administre divers programmes d'aide à la danse professionnelle destinés aux compagnies, écoles, chorégraphes indépendants et petits présentateurs, ainsi qu'aux organismes de soutien de la danse.

Les danseurs peuvent obtenir des fonds en s'adressant au Service des bourses.

Subventions de fonctionnement aux compagnies de danse: Ces subventions viennent en aide à l'activité globale de compagnies professionnelles à but non lucratif. Pour être admissible à une subvention de fonctionnement, une compagnie doit avoir fait preuve d'un niveau élevé de qualité artistique, de compétence administrative et de responsabilité financière pendant un certain nombre d'années.

Subventions de projet aux compagnies de danse: Ces subventions sont destinées aux compagnies qui font appel au Service de la danse pour la première fois; elles sont renouvelables pendant un certain nombre d'années. Cette aide est destinée à couvrir un élément ou plus de l'activité globale des compagnies, comme le salaire des artistes et administrateurs ou le coût de la création d'une oeuvre. Les compagnies qui bénéficient de subventions de fonctionnement ne peuvent demander de subventions de projet.

Subventions aux chorégraphes indépendants: Ces subventions sont semblables aux subventions de projet destinées aux compagnies de danse. Peuvent en bénéficier les chorégraphes indépendants qui sont constitués en société, se produisent régulièrement en public et ont prouvé leur compétence.

IndépenDanse: Ce programme aide les petits présentateurs à monter des oeuvres de chorégraphes indépendants qui ne sont pas subventionnés par le Service de la danse.

Subventions aux écoles professionnelles: Le Conseil soutient une école nationale de danse et reçoit les demandes d'écoles rattachées à des compagnies professionnelles déjà subventionnées. Ces écoles doivent se consacrer exclusivement à la formation d'élèves qui ont le talent voulu pour devenir danseurs professionnels.

Subventions aux organismes de soutien: Ces subventions appuient les associations nationales qui s'emploient à servir et à promouvoir les intérêts de la danse professionnelle au Canada.

Subventions pour des projets de médias: Ces subventions servent à la réalisation d'un nombre limité de projets visant la production, la promotion, la mise en marché, l'enregistrement, l'expérimentation ou la diffusion d'information sur la danse.

Aide à la communication: Cette aide est à la disposition de tous les organismes de danse subventionnés par le Conseil. Elle peut servir à financer les déplacements de membres du personnel de ces organismes – directeurs artistiques, administrateurs, cadres – ainsi que de chorégraphes indépendants et de présentateurs, afin de leur permettre d'échanger des idées avec leurs collègues d'autres parties du pays.

«Danser, c'est traduire la complexité de la vie de l'homme.»
Ludmilla Chiriaeff, fondatrice des Grands Ballets canadiens

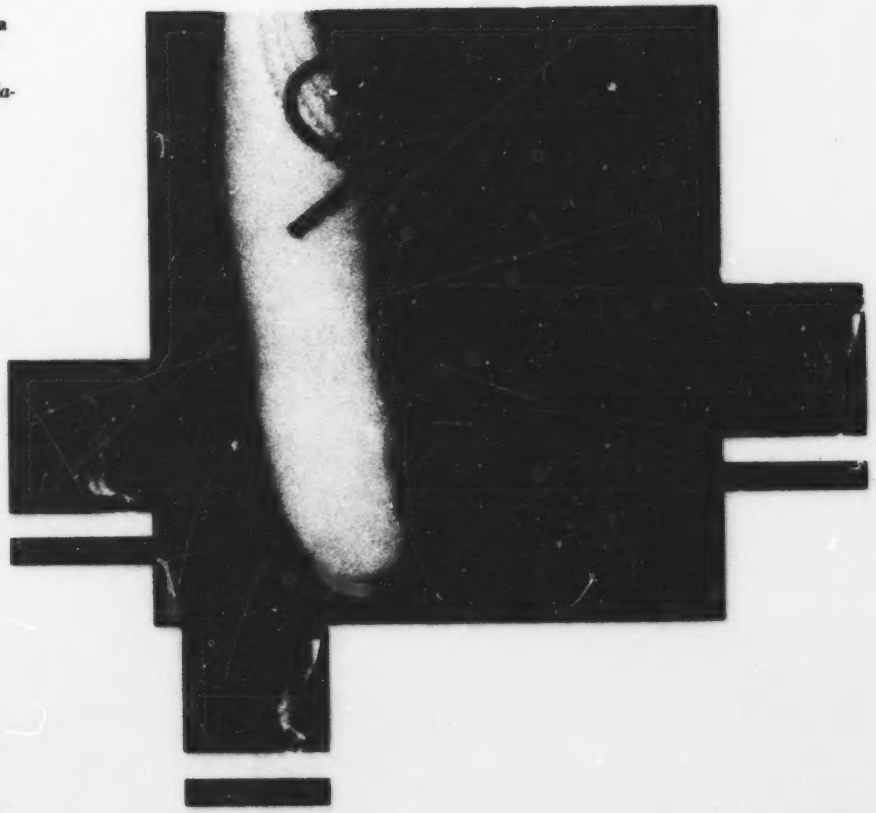

«Je crois que le théâtre doit redevenir un déclencheur d'imaginaire et s'approprier le sacré.»
André Brassard, metteur en scène

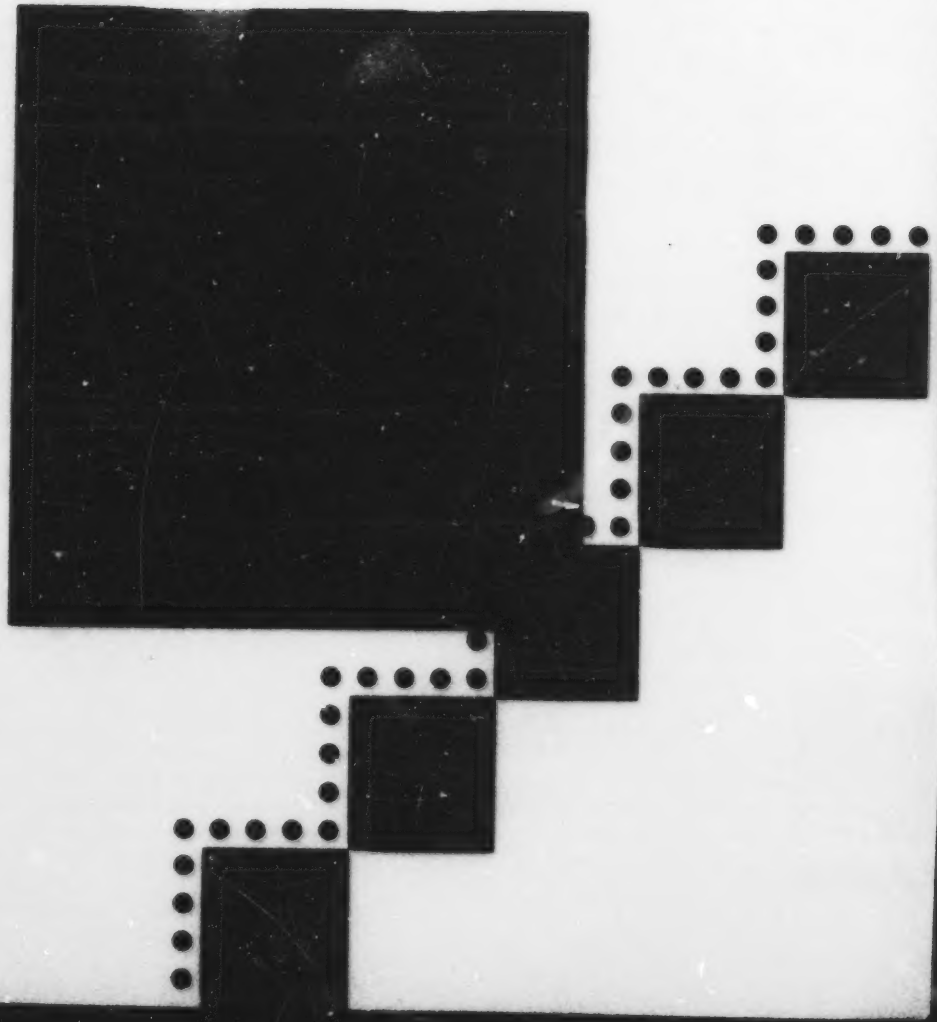

Théâtre

Le Service du théâtre du Conseil des Arts du Canada subventionne les compagnies et organismes professionnels de théâtre, administre un programme de dramaturges résidents de langue anglaise, soutient des regroupements d'artistes de langue française, finance des activités de formation et des déplacements d'auteurs dramatiques et appuie les organismes de soutien du théâtre. Il s'intéresse à toutes les formes de théâtre: mime, marionnettes, théâtre pour la jeunesse, théâtre musical, comédie, drame, création collective. Le Service du théâtre encourage les compagnies à engager des artistes et des administrateurs canadiens et à inclure des oeuvres canadiennes à leur répertoire.

Les professionnels du théâtre peuvent obtenir des fonds en s'adressant au Service des bourses. Les acteurs, mimes, metteurs en scène, auteurs dramatiques, administrateurs, décorateurs, techniciens et critiques sont tous admissibles aux programmes du Service des bourses.

Subventions de fonctionnement aux compagnies et organismes de théâtre: Ces subventions viennent en aide à l'activité globale de compagnies de théâtre professionnelles à but non lucratif. Pour être admissible à une subvention de fonctionnement, une compagnie doit avoir exercé ses activités durant au moins deux ans ou deux saisons complètes; elle doit témoigner d'une grande qualité artistique, de compétence administrative et de responsabilité financière.

Subventions de projet aux compagnies et organismes de théâtre: Ces subventions sont conçues pour couvrir, en tout ou en partie, les coûts de productions théâtrales montées par des compagnies qui existent depuis au moins un an. Elles peuvent s'ajouter à une subvention de fonctionnement pour des projets spéciaux tels que des ateliers.

Stages de dramaturges résidents: Ces subventions s'adressent aux compagnies de langue anglaise. Elles couvrent une partie du salaire des dramaturges ou autres écrivains qui sont invités à se familiariser avec les procédés de l'activité théâtrale en effectuant un stage de 3 à 12 mois dans une compagnie de théâtre.

Subventions de production aux regroupements d'artistes: Ces subventions s'adressent à des groupes d'artistes professionnels de langue française, non constitués en société, qui désirent réaliser des projets originaux de création.

Subventions aux organismes de soutien: Ces subventions s'adressent aux associations qui s'emploient à servir et à promouvoir les intérêts de la communauté du théâtre professionnel au Canada.

Aide à la communication: Cette aide, offerte aux compagnies de théâtre, sert à financer les déplacements de dramaturges, traducteurs et adaptateurs qui désirent assister à la création ou à la première production importante de l'une de leurs oeuvres.

MUSIQUE

«Ce n'est pas moi qui écris ma musique. C'est peut-être les fleurs que j'ai senties, le geste que j'ai fait, les êtres que j'ai vus, ou les étoiles, on ne sait jamais.»
Claude Vivier, compositeur

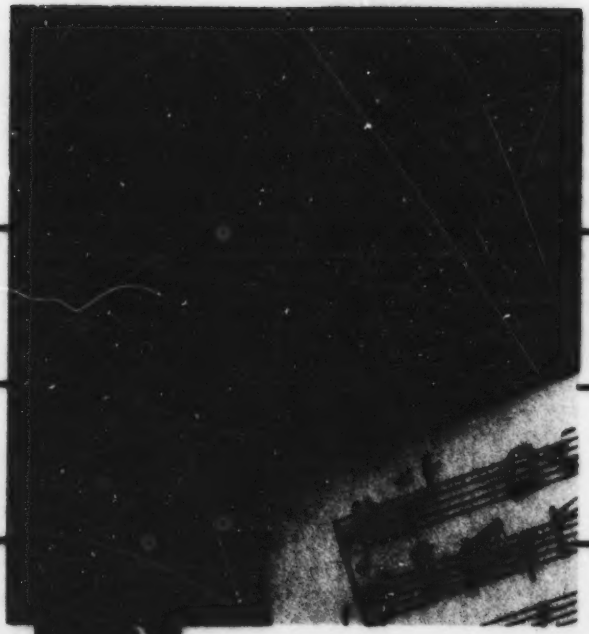

Musique

Le Service de la musique du Conseil des Arts subventionne près de 200 organismes musicaux, notamment des orchestres, des compagnies d'opéra, des chorales, des formations instrumentales, ainsi que des organismes de soutien de la musique. Il attribue également certaines subventions de formation, soutient l'enregistrement de musique de Canadiens, encourage la musique contemporaine et administre un programme de commande d'oeuvres musicales destiné à stimuler la composition de musique canadienne. La plupart des subventions vont en aide à la musique classique professionnelle et sont destinées aux musiciens qui la pratiquent. En d'autres genres de musique, les artistes et les groupes peuvent recevoir une aide limitée de certains programmes du Service de la musique, ainsi que du programme Explorations ou du Service des bourses.

Les musiciens peuvent obtenir des fonds en s'adressant au Service des bourses. Les demandes sont acceptées dans les domaines suivants: interprétation et composition de musique classique; mise en scène d'opéra; composition, arrangement et interprétation de chansons, de jazz, de musique rock et folk; facture d'instruments; direction d'orchestre et de chorale.

Subventions de fonctionnement aux orchestres: Ces subventions sont affectées à l'activité globale d'orchestres professionnels. Pour être admissible à une subvention de fonctionnement, un orchestre doit témoigner d'une grande qualité artistique, de compétence administrative et de responsabilité financière. Il doit comprendre parmi ses membres des musiciens dont le contrat couvre la saison entière.

Subventions de projet aux orchestres: Ces subventions sont accordées pour certains aspects professionnels de l'activité des orchestres, notamment l'engagement de musiciens, d'un chef d'orchestre ou d'un soliste, la formation d'exécutants et de chefs d'orchestre, la tenue d'auditions, l'extension du répertoire et la présentation de musique canadienne contemporaine. Elles peuvent s'ajouter à une subvention de fonctionnement.

Subventions aux compagnies d'opéra et subventions de formation en opéra: Ces subventions viennent en aide au fonctionnement ou encore aux projets de compagnies d'opéra professionnelles ou de groupes professionnels de production d'opéra. Les subventions de fonctionnement servent à couvrir les activités globales de la compagnie, tandis que les subventions de projet peuvent être utilisées pour l'engagement de solistes, la tenue d'auditions et la présentation de matinées pour étudiants. Les subventions de formation en opéra vont à la formation à temps plein d'étudiants ayant le talent voulu pour devenir des chanteurs professionnels.

Subventions aux chorales professionnelles: Ces subventions permettent aux chorales professionnelles de financer la réalisation de certains projets tels que l'engagement de solistes ou l'élargissement du répertoire.

Subventions aux chorales d'amateurs: Ces subventions permettent aux chorales d'amateurs de se procurer les services de musiciens professionnels: directeurs musicaux, solistes professionnels, petits groupes de musiciens ou professeurs invités à diriger des ateliers.

Subventions aux formations de musique de chambre: Ces subventions permettent à certains groupes de musiciens, tels que des quatuors et des orchestres de chambre, d'étendre leur répertoire, présenter des séries spéciales de concerts, inviter des musiciens et rechercher de nouveaux publics.

Subventions pour la présentation de musique contemporaine: Ces subventions permettent aux formations de musique contemporaine et autres associations de financer des projets tels que la présentation de nouvelles oeuvres.

Commande de compositions musicales: Aux termes de ce programme, conçu pour encourager la création de compositions canadiennes, des artistes ou des organismes peuvent commander une oeuvre pour un interprète particulier ou en vue de la faire exécuter par un organisme musical ou un autre genre d'organisme artistique. La subvention couvre le cachet du compositeur et les frais de copie.

Subventions aux sociétés musicales indépendantes: Ces subventions permettent aux sociétés de concerts d'inclure de la musique canadienne novatrice à leurs programmes et de donner à de jeunes artistes canadiens l'occasion de faire leurs débuts.

Subventions pour des ateliers: Ces subventions permettent aux organismes musicaux d'inviter des musiciens et professeurs canadiens de musique à animer des ateliers à l'intention de musiciens professionnels ou presque professionnels.

Subventions aux associations nationales et aux organismes de soutien: Ces subventions s'adressent aux associations d'envergure nationale, aux organismes de soutien qui s'emploient à servir et promouvoir les intérêts de la communauté musicale professionnelle, et à certains secteurs spécialisés, notamment les organismes responsables de concours de musique et les organismes de jeunes musiciens.

Subventions pour la présentation de musique dans des centres dirigés par des artistes: Ces subventions permettent aux centres dirigés par des artistes, qui exercent leur activité en peinture, sculpture, vidéo, photographie et performance, de présenter les oeuvres de musiciens canadiens d'avant-garde.

Formation d'administrateurs d'orchestre: Ce programme subventionne la formation d'administrateurs d'orchestre, dans le cadre d'un programme de stages de deux ans. Chaque stage d'un an a lieu auprès d'un orchestre différent.

Subventions à l'enregistrement: Ce programme permet aux jeunes musiciens d'enregistrer auprès de compagnies canadiennes indépendantes. Il s'adresse aussi aux compagnies qui enregistrent de la musique canadienne et des oeuvres du folklore traditionnel authentique.

Aide à la communication: Cette aide s'adresse aux formations et organismes musicaux pour les déplacements au Canada de leurs cadres en vue d'échanges et de consultations.

Office des tournées

Les tournées permettent d'élargir les publics, d'accroître les possibilités d'emploi des artistes et de donner aux collectivités accès aux artistes. L'Office des tournées fut créé en 1973 pour encourager les artistes du spectacle canadiens à entreprendre des tournées et pour permettre au plus grand nombre possible de Canadiens d'avoir accès à des spectacles. L'Office des tournées fournit aux artistes, aux agents et aux administrateurs, des services d'information et de consultation sur les tournées, et il aide à éponger les déficits des tournées d'artistes et de groupes d'artistes. Une commission consultative, formée de 16 membres représentant toutes les provinces et l'industrie canadienne du spectacle, concourt à la définition des orientations de l'Office.

Perfectionnement: Par des ateliers, des conférences régionales sur les tournées, des rencontres régionales (Contacts) et des services de consultation, l'Office des tournées encourage les tournées d'artistes et d'organismes artistiques canadiens. Des ateliers de un à cinq jours destinés aux directeurs de tournées et aux commanditaires ont lieu régulièrement dans tout le Canada. Ils portent entre autres choses sur le marketing, la publicité, l'établissement des budgets et l'élargissement des publics. Organisés par les organismes culturels provinciaux en collaboration avec l'Office des tournées, les Contacts ont pour objet de donner aux artistes et commanditaires l'occasion de discuter de questions de tournées et de négocier des engagements. Commanditaires et artistes peuvent aussi faire appel aux services professionnels d'information sur les tournées que fournit l'Office des tournées.

Coordination des tournées: L'Office des tournées fournit des conseils sur différents aspects des tournées et se charge parfois de toute la coordination d'une tournée.

Subventions pour des tournées: Ces subventions sont accordées aux artistes et groupes d'artistes du spectacle canadiens pour couvrir la différence entre le coût estimatif d'une tournée effectuée à l'extérieur de leur province et les recettes prévues.

Programme de stages: Ces subventions sont destinées aux personnes qui désirent faire un stage auprès de spécialistes dans les domaines de la représentation d'artistes, ou de la direction et de l'organisation de tournées.

Concerts Canada: Ce programme offre une aide financière destinée à la création et au maintien de débouchés pour les musiciens canadiens. L'Office des tournées accorde des subventions d'encouragement aux agents et des subventions de promotion professionnelle aux musiciens et ensembles.

Programme des Festivals: Ce programme paie les frais de voyage des artistes et ensembles invités à se produire à des festivals reconnus, dans une province autre que la leur.

Échanges culturels: En collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, l'Office des tournées fournit des services et accorde des subventions pour des tournées d'artistes étrangers au Canada.

Publications: L'Office des tournées distribue gratuitement ou à peu de frais, deux répertoires de salles de spectacles, deux guides (l'un destiné aux directeurs de tournées et l'autre aux commanditaires), une liste nationale des médias et un *Bulletin*.

«J'aurais aimé être avocate, peintre, comédienne, faire cinquante choses, mais écrire résume tout cela.»
Anne Hébert, écrivaine

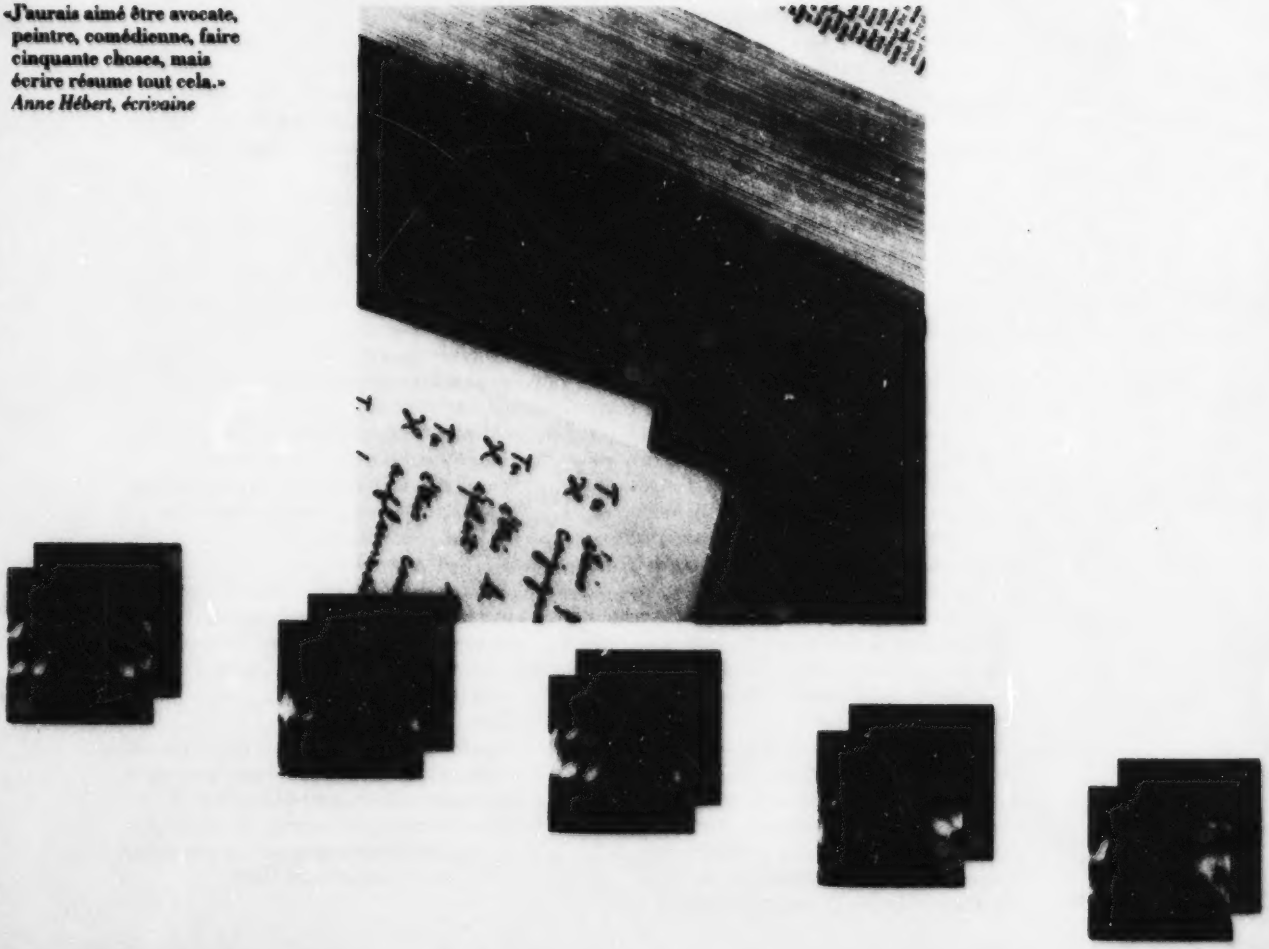

Lettres et édition

Le Service des lettres et de l'édition du Conseil des Arts administre de nombreux programmes d'aide aux écrivains et éditeurs canadiens de poésie, théâtre, romans, études ou essais et livres pour enfants. Aux éditeurs de livres, il offre des subventions globales et par titre, des subventions à la traduction, un programme d'achat de livres et une aide destinée à la promotion de livres et périodiques canadiens. Les programmes qui concernent les périodiques comprennent des subventions de publication, et une aide à la promotion et à la rémunération des collaborateurs indépendants.

Le Service contribue aussi à la promotion de livres et d'écrivains canadiens par divers autres programmes, dont celui de dons de livres et le Festival national du livre. Des subventions sont en outre accordées aux associations professionnelles nationales d'écrivains et d'éditeurs. De leur côté, les écrivains canadiens peuvent bénéficier des programmes de rencontres avec des écrivains destinés aux organismes du Canada et des États-Unis, et de ceux d'écrivains résidents au Canada.

Les écrivains qui se proposent d'écrire des ouvrages de poésie, des pièces de théâtre, des romans, des études ou essais et des livres pour enfants reçoivent une aide du Service des bourses.

Subventions globales aux éditeurs: Ces subventions sont destinées aux éditeurs canadiens dont le catalogue contient au moins 16 titres jugés admissibles à une aide du Conseil. Elles ont pour objet d'éponger les déficits de publication de livres revêtant une importance culturelle.

Subventions par titre aux éditeurs: Ces subventions s'adressent aux éditeurs canadiens dont le catalogue contient de 4 à 15 titres jugés admissibles à une aide du Conseil. Elles ont pour objet d'éponger les déficits de publication de livres revêtant une importance culturelle.

Subventions à la traduction: Ces subventions ont pour objet de stimuler les échanges entre la communauté francophone et la communauté anglophone du Canada en aidant les éditeurs canadiens à faire traduire des romans, recueils de poésie, pièces de théâtre, études ou essais et livres pour enfants rédigés par des auteurs canadiens. Les compagnies et organismes de théâtre professionnels du Canada peuvent aussi solliciter cette aide pour faire traduire une pièce canadienne qu'elles désirent présenter.

Subventions à la traduction en langue étrangère: Ces subventions sont destinées à encourager la traduction d'oeuvres littéraires ou d'ouvrages sérieux de non-fiction d'auteurs canadiens dans une langue autre que l'anglais ou le français, en vue de leur publication à l'étranger.

Indemnité de voyage pour les traducteurs: Des fonds sont offerts aux éditeurs ou aux compagnies de théâtre qui reçoivent une subvention à la traduction pour permettre des rencontres entre traducteur et auteur.

Aide aux périodiques: Ce programme appuie la publication de périodiques qui offrent des débouchés aux artistes et auteurs de romans, ouvrages de poésie, pièces de théâtre ou critiques littéraires, ou qui contiennent des études ou des critiques sur les arts visuels ou les arts du spectacle au

Canada. Ce programme s'adresse aussi aux périodiques pour enfants qui stimulent la créativité et la curiosité intellectuelle des enfants.

Aide aux périodiques pour des campagnes de promotion: Ces subventions aident les périodiques ou groupes de périodiques à payer les frais des campagnes de promotion visant la vente d'abonnements ou de renouvellements d'abonnements.

Aide à la promotion et à la distribution de livres et de périodiques canadiens: Ces subventions sont destinées aux projets collectifs destinés à faire mieux connaître et à rendre plus accessibles les livres et les périodiques canadiens.

Subventions aux tournées de promotion de livres et de périodiques canadiens: Ces subventions aux éditeurs sont destinées à couvrir les frais de voyage ou de subsistance des auteurs, illustrateurs et directeurs de revues en tournée au Canada pour faire connaître leur dernière oeuvre.

Fonds de rémunération des collaborateurs de périodiques: Ces subventions aident les périodiques qui reçoivent déjà une aide du Conseil à augmenter la rémunération versée à leurs collaborateurs indépendants.

Promotion des ouvrages primés: Ces subventions, dont un montant égal doit être fourni par l'éditeur, sont accordées aux maisons d'édition pour la promotion d'oeuvres qui ont remporté des prix littéraires du Conseil des Arts du Canada et celle des oeuvres des lauréats canadiens de prix littéraires internationaux administrés par le Conseil.

Programme d'achat et de don de livres: Par ce programme, le Conseil des Arts achète annuellement, des maisons d'édition canadiennes qu'il subventionne, des livres dont il fait ensuite don à des organismes canadiens, dans le cadre d'un concours annuel. Les livres, de langue française et de langue anglaise, sont divisés en lots composés de livres pour enfants, d'ouvrages pour jeunes adultes, de romans, de recueils de poésie, de pièces de théâtre et d'ouvrages de non-fiction. Pour être admissibles, les organismes doivent faire la preuve qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter ces ouvrages et qu'ils ont les installations voulues pour les mettre à la disposition du public. Peuvent recevoir des lots de livres, entre autres organismes, les écoles, bibliothèques, hôpitaux, garderies et foyers de personnes âgées.

Festival national du livre: Le Festival national du livre attire l'attention pendant une semaine, chaque année, sur le livre et le périodique canadiens. Son objet est de mieux faire connaître et apprécier la littérature canadienne par des foires du livre, des rencontres avec des écrivains, des concours littéraires et d'autres activités dans les écoles et les bibliothèques. Particuliers et groupes, tels qu'écoles, bibliothèques et organismes communautaires, peuvent solliciter des fonds pour organiser des manifestations littéraires dans le cadre du festival. Les activités sont coordonnées dans tout le pays par une équipe de représentants régionaux. Le Conseil fournit le matériel de promotion.

Rencontres avec des écrivains canadiens au Canada: Par ce programme, le Conseil accorde des fonds aux auteurs de romans, recueils de poésie, pièces de théâtre et livres pour enfants, pour leur permettre de

lire des extraits de leurs oeuvres dans les musées d'art, centres communautaires, bibliothèques et établissements d'enseignement postsecondaire du Canada. L'objet de ce programme est de faire mieux connaître et apprécier les oeuvres canadiennes et de permettre aux écrivains d'atteindre un plus grand public.

Rencontres avec des écrivains canadiens aux États-Unis: Par ce programme, le Conseil accorde des fonds aux auteurs de romans, recueils de poésie, pièces de théâtre et livres pour enfants, pour leur permettre de lire des extraits de leurs oeuvres dans les musées d'art, centres communautaires, bibliothèques et établissements d'enseignement postsecondaire des États-Unis. Il compte ainsi faire mieux connaître les auteurs canadiens aux États-Unis.

Programme de séjours de courte durée pour écrivains: Dans le cadre de ce programme, des auteurs de romans, recueils de poésie, pièces de théâtre et livres pour enfants font des séjours de quatre à dix jours dans des musées d'art, centres communautaires, bibliothèques et établissements d'enseignement postsecondaire du Canada. Les écrivains invités prennent part à diverses activités: discussions avec les membres de la collectivité, entrevues, rencontres, conférences ou lectures de manuscrits.

Stages d'écrivains résidents: Le Conseil des Arts partage les frais des établissements d'enseignement postsecondaire et des autres organismes publics qui veulent accueillir des écrivains canadiens connus, auteurs de romans, recueils de poésie, pièces de théâtre et livres pour enfants, pour une année universitaire ou un semestre. Les écrivains se consacrent avant tout à leur oeuvre, mais ils peuvent être consultés par des auteurs et étudiants de l'endroit et participer à des ateliers et séminaires.

Échange d'écrivains résidents Canada-Écosse: Cet échange est administré et financé conjointement par le Conseil des Arts du Canada et le Scottish Arts Council. Il permet alternativement à un écrivain canadien et à un écrivain écossais d'effectuer un séjour en Écosse et au Canada, respectivement. Les écrivains se consacrent avant tout à leur oeuvre, mais ils peuvent être appelés à prendre part à des séminaires et des réunions littéraires, et ils contribuent à faire mieux comprendre la littérature des deux pays.

Subventions aux associations nationales d'écrivains et d'éditeurs: Ces subventions sont destinées aux associations nationales qui représentent et favorisent les intérêts des écrivains et éditeurs professionnels du Canada.

Subventions aux conférences et à la recherche: Subventions à des groupes professionnels d'écrivains et d'éditeurs canadiens pour les aider à assumer les frais de conférences nationales ou de projets de recherche d'envergure nationale.

A R T S V I S U E L S

«Place à la magie!
Place aux mystères
objectifs!
Place à l'amour!
Place aux nécessités!»
Extrait du Refus global

Arts visuels

Les programmes du Service des arts visuels du Conseil des Arts favorisent surtout les expositions de toutes les formes de l'art contemporain canadien, y compris le cinéma, la vidéo, l'architecture et l'artisanat d'art. Les expositions d'oeuvres artistiques autres que canadiennes contemporaines peuvent aussi être subventionnées. Sont admissibles les musées d'art publics et les centres à but non lucratif dirigés par des artistes (centres de production et d'exposition dirigés par des artistes professionnels). Le Service des arts visuels finance également les ateliers de gravure et les centres de production et de service, les organismes de soutien dans le domaine des arts visuels ainsi que les performances d'artistes, groupes et organismes. Il offre en outre un programme de visites d'artistes au Canada et met deux ateliers à la disposition d'artistes canadiens à New York.

Les artistes visuels qui exercent les formes d'art suivantes peuvent obtenir des fonds du Service des bourses: sculpture, peinture, graphisme, installations, artisanat d'art, architecture, photographie, critique (arts visuels), organisation d'expositions, multidisciplinarité et performance.

La Banque d'oeuvres d'art fait partie du Service des arts visuels (voir *Banque d'oeuvres d'art*).

Aide aux expositions des musées d'art et des centres dirigés par des artistes: Ces subventions sont offertes aux musées d'art publics et aux centres dirigés par des artistes pour des expositions d'art contemporain. Elles couvrent une partie des frais directement reliés à la recherche, à la présentation, à la diffusion et à la documentation.

Aide au fonctionnement et au programme des centres dirigés par des artistes: Ces subventions sont offertes aux centres d'exposition qui ont été établis et sont dirigés par des artistes professionnels. Elles aident à couvrir les dépenses de fonctionnement et de programme.

Projets spéciaux: Ces subventions viennent en aide aux projets non périodiques tels que conférences, colloques et publications. Grâce au montant d'argent du Fonds Jean A. Chalmers qui a été affecté à ce programme, la recherche et les ateliers en artisanat d'art peuvent être désormais subventionnés.

Subventions aux ateliers de gravure et aux centres de production et de service: Ces subventions sont offertes aux ateliers de gravure et aux centres de production et de service pour couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement, de matériel ou de salaires. Les ateliers et centres doivent être dirigés par des artistes professionnels et mettre des installations et des services techniques à la disposition des artistes de la région.

Artistes invités: Ces subventions permettent à certains organismes, notamment aux universités, écoles d'art, associations d'artistes, musées et centres d'exposition, d'inviter des

artistes et des artisans d'autres régions du Canada pour de brèves périodes afin de favoriser les échanges d'idées et d'informations entre ces artistes et artisans et la communauté artistique de la région.

Ateliers à l'Institute of Art and Urban Resources (P.S. 1) à New York: Chaque année, le Conseil des Arts du Canada loue deux ateliers à l'Institute of Art and Urban Resources (P.S. 1), à New York. Il offre ces locaux aux artistes visuels canadiens dans le cadre d'un concours annuel.

Subventions aux organismes de soutien: Ces subventions s'adressent aux associations nationales qui servent et appuient les intérêts de la communauté des artistes visuels professionnels du Canada.

Subventions aux performances: Ces subventions aident artistes et présentateurs à entreprendre des tournées et à présenter des performances, moyen d'expression artistique complexe dont la nature multiple pose des difficultés techniques particulières.

Aide à la communication: Cette aide s'adresse aux musées d'art et centres dirigés par des artistes pour le déplacement des membres de leur personnel qui désirent faire des recherches et mettre au point des programmes et des expositions.

Banque d'oeuvres d'art

Installée au 2279 Gladwin Crescent, à Ottawa, la Banque d'oeuvres d'art a été créée en 1972 pour compléter les programmes du Service des arts visuels du Conseil des Arts. Elle a pour objet de faire connaître et de soutenir directement les artistes professionnels canadiens en achetant leurs oeuvres; de présenter à la population, dans des lieux publics, des oeuvres d'art contemporain canadien par l'entremise d'un programme de location; et d'encourager les particuliers et les entreprises à collectionner des oeuvres d'art.

La collection de la Banque d'oeuvres d'art, la plus complète en son genre au monde, comprend plus de 12 000 oeuvres de quelque 1 500 artistes connus ou en début de carrière. Elle se compose en grande partie d'oeuvres sur papier (gravures, aquarelles, dessins, photographies), mais aussi de peintures, sculptures et oeuvres tridimensionnelles (dont quelques ouvrages de plein air), objets céramiques, pièces murales et installations. Plus de 70 pour 100 des oeuvres sont louées, à quelque moment que ce soit.

Programme d'achat: La Banque d'oeuvres d'art achète des oeuvres d'artistes canadiens contemporains sur la recommandation de jurys constamment renouvelés, composés de professionnels des arts visuels. Les artistes et galeries qui désirent vendre des oeuvres à la Banque soumettent des diapositives ou photographies de leurs oeuvres. Celles-ci sont examinées par des jurys qui se réunissent à Ottawa et qui peuvent recommander qu'un jury aille visiter l'atelier ou la galerie en question. Les artistes peuvent aussi envoyer à la Banque les oeuvres sur papier non encadrées qu'ils désirent lui vendre. Des jurys évaluent ces oeuvres, et celles qui sont retenues peuvent alors être louées.

Programme de location: Les oeuvres dont se compose la collection de la Banque d'oeuvres d'art sont louées aux ministères et organismes fédéraux, municipalités et gouvernements provinciaux, écoles, hôpitaux, aéroports ou autres établissements à but non lucratif. La plupart de ces oeuvres sont exposées dans des endroits publics, foyers, bureaux, cafétérias et corridors. Les clients choisissent les oeuvres qu'ils désirent louer à la Banque d'oeuvres d'art, à Ottawa, ou au cours des expositions de location qui ont lieu régulièrement dans les grandes villes canadiennes. (Ce service de location n'est toutefois pas accessible aux particuliers et entreprises privées.)

Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art: En vertu de ce programme, les musées d'art publics peuvent demander des fonds pour acheter des oeuvres d'art contemporain canadien. Le musée doit réunir un montant ne dépassant pas 10 000 $ et ne faisant pas partie de son budget d'acquisition, et la Banque d'oeuvres d'art lui remet une somme égale au montant ainsi obtenu.

Projets spéciaux et prêts: Les musées d'art publics peuvent emprunter des oeuvres de la collection pour des expositions particulières ou pour des périodes prolongées au Canada ou à l'étranger.

Programmes publics: Le public est invité à visiter les installations de la Banque d'oeuvres d'art dans le cadre de visites guidées régulières ou sur rendez-vous. Les visites se font sous la conduite d'un guide de langue française ou de langue anglaise. La Banque d'oeuvres d'art met aussi à la disposition des artistes un Centre de documentation sur les arts visuels qui renferme des livres, périodiques et diapositives d'oeuvres contemporaines canadiennes, ainsi que des dossiers sur les artistes dont la Banque a acheté des oeuvres.

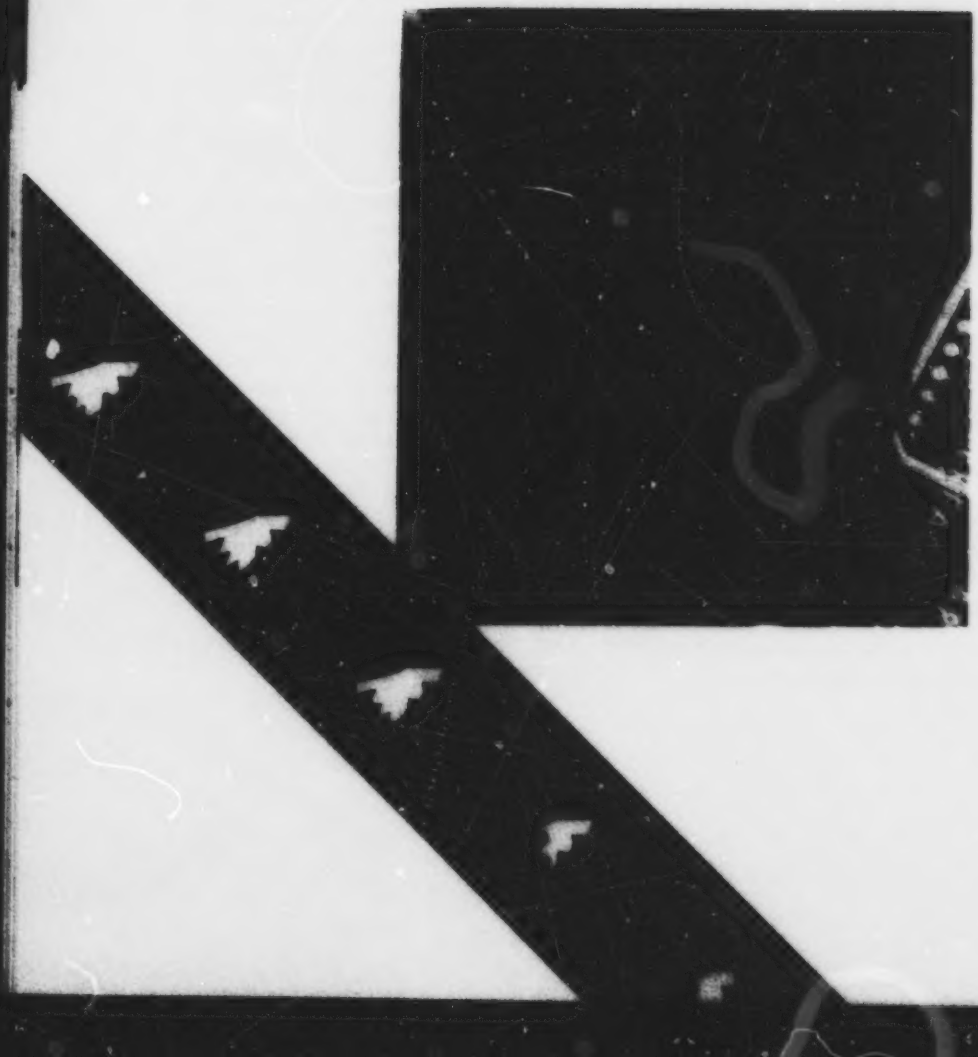

«La pellicule est un regard, un oeil, une curiosité. Il convient qu'elle réclame toute liberté de regarder, de voir, de connaître.»
Pierre Perreault, cinéaste

Arts-médias

Le Service des arts-médias est le plus récent des services du Conseil des Arts du Canada. Il a pour objet d'appuyer l'utilisation directe et créative des technologies actuelles et nouvelles, ainsi que des médias connexes, par les artistes professionnels indépendants. Le Service administre trois grands programmes: cinéma et holographie, vidéo et audio, et médias intégrés (traitement informatique de l'image et du son, systèmes de contrôle, vidéotexte et télétexte, techniques du laser, vidéodisque et mémoire optique).

En encourageant les artistes à explorer un grand nombre de techniques et de médias, le Conseil espère contribuer à la découverte, à la définition et à la diffusion de nouveaux codes d'esthétique dans le domaine en pleine expansion des arts-médias. Les cinéastes, vidéastes, critiques et conservateurs peuvent obtenir des fonds du Service des bourses.

Subventions de réalisation: Ces subventions aident les artistes professionnels indépendants à payer les frais directs de la réalisation d'oeuvres artistiques en cinéma, vidéo, audio, holographie ou médias intégrés. En ce qui concerne les médias intégrés, les subventions de réalisation peuvent couvrir la recherche et l'expérimentation.

Aide aux organismes: Les organismes professionnels à but non lucratif qui offrent des services aux artistes pour la réalisation, la diffusion et l'exposition de leurs oeuvres peuvent solliciter cette aide. Les organismes de cinéma, vidéo et holographie, organismes de soutien compris, peuvent demander des subventions pour couvrir une partie des frais de fonctionnement, de programmation ou de projet qu'ils subissent pour venir en aide aux praticiens des arts-médias. Ces subventions peuvent aussi servir à l'achat ou à la location de matériel.

Projets spéciaux: Ces subventions couvrent les frais des projets non périodiques des organismes d'arts-médias qui ne reçoivent pas de subvention de fonctionnement. Sont admissibles les projets d'exposition et de distribution de nouvelles oeuvres en arts-médias, les publications ou colloques spéciaux.

Subventions pour des ateliers: Ce programme permet aux organismes d'arts-médias d'inviter des artistes professionnels d'une autre région à animer des ateliers avancés sur la création et la technique liées à diverses technologies.

Aide à la communication: Ce programme offre une aide limitée dont l'objet est d'encourager la communication entre artistes et organismes professionnels par des voyages et échanges. Les fonds peuvent être affectés à des conférences, festivals, ateliers ou expositions, ou à des visites d'organismes qui se livrent à des activités analogues.

Fonds de bandes et de matériel vidéo: Les artistes et organismes indépendants du cinéma et de la vidéo peuvent solliciter jusqu'à six heures de bandes vidéo pour terminer un projet de vidéo. Le Service des arts-médias prête aussi aux coopératives de production cinématographique et vidéo, pour de brèves périodes, deux caméras vidéo et deux magnétoscopes.

Collection de films du Conseil des Arts: Le Conseil des Arts possède une cinémathèque composée de films subventionnés et achetés par le Conseil.

Service des bourses

Le Service des bourses du Conseil des Arts offre des bourses par voie de concours aux artistes professionnels des disciplines suivantes: administration des arts, architecture, arts visuels, cinéma, création littéraire, danse, écriture de non-fiction, multidisciplinarité, musique, performance, photographie, théâtre, vidéo, et critique et organisation d'expositions (arts visuels et arts-médias). Les quatre premières bourses décrites ci-dessous sont offertes dans toutes ces catégories, à l'exception de celles de l'administration des arts, où aucune bourse «A» n'est attribuée, et de la rédaction d'ouvrages de non-fiction, où une seule sorte de bourse est accordée.

Toutes les demandes de bourses sont examinées par des jurys ou appréciateurs, en fonction des critères suivants: antécédents et potentiel artistiques du candidat, sa contribution à sa discipline, l'intérêt et la qualité artistique du projet, et la place qu'il occupe dans l'ensemble de l'oeuvre du candidat. Pour toutes les bourses, les candidats doivent être citoyens canadiens ou immigrants reçus ayant vécu cinq ans au Canada en cette qualité.

Bourses «A»: Les bourses «A» offrent aux artistes qui ont enrichi notablement leur discipline pendant bon nombre d'années et qui sont toujours actifs dans leur profession, la possibilité d'entreprendre une activité artistique de leur choix. Elles couvrent les frais de subsistance et d'exécution pour des périodes d'au plus 12 mois, et jusqu'à concurrence de 20 000 $ (1985). Dans les domaines des arts visuels et des arts-médias, toutefois, le maximum est de 28 000 $ (1985) pour des périodes allant jusqu'à 12 mois.

Bourses «B»: Les bourses «B» permettent aux artistes de se perfectionner ou de se consacrer à des projets de création personnels. Les artistes professionnels qui ont terminé leur formation de base et qui répondent aux conditions d'admissibilité relatives à leur discipline peuvent bénéficier de cette aide. Les bourses, d'au plus 14 000 $ (1985), couvrent les frais de subsistance et d'exécution pour une durée maximum de 12 mois.

Bourses de projet: Les bourses de projet permettent aux artistes de poursuivre leur démarche créatrice ou de se consacrer à la réalisation d'un projet particulier. Elles couvrent les frais de subsistance et d'exécution pour des périodes d'au plus 12 mois, et jusqu'à concurrence de 4 000 $ (1985). (Ces bourses remplacent les Bourses de courte durée et les Bourses de frais en vigueur jusqu'au 1er avril 1985.)

Bourses de voyage: Les bourses de voyage permettent aux artistes de faire des déplacements utiles à leur carrière, par exemple, pour prendre part à des concours internationaux, se rendre à une exposition solo de leurs oeuvres ou assister à la première ou à une importante présentation d'une de leurs oeuvres.

Bourses pour ouvrages de non-fiction: Ces subventions sont destinées à encourager la réalisation d'ouvrages de non-fiction en permettant aux écrivains de consacrer leur temps à ce projet. Les écrivains qui ont déjà publié un livre chez un éditeur professionnel peuvent solliciter cette aide. Les oeuvres sont évaluées en grande partie selon leur valeur littéraire, le sujet traité et les ouvrages déjà publiés par l'auteur. Les bourses sont affectées aux frais de subsistance, d'exécution et de voyage. D'un maximum de 15 000 $ (1985), elles couvrent des périodes ne dépassant pas 12 mois.

Artistes de la musique classique à mi-carrière (programme pilote): Ces bourses sont destinées aux chanteurs, instrumentistes et compositeurs de musique classique âgés de 30 ans et plus et musiciens professionnels bien établis qui sollicitent une bourse «B». Une modalité particulière d'appréciation est prévue pour ces candidats.

Studios pour artistes à Paris: Trois studios à la Cité internationale des arts sont offerts à prix modique aux musiciens et artistes visuels canadiens qui désirent poursuivre des études avancées ou se consacrer à des projets de création à Paris. Ces studios sont attribués tous les ans par voie de concours.

Subventions de représentation internationale: Ces subventions indemnisent de leurs voyages à l'étranger les Canadiens membres du bureau ou du conseil d'un organisme artistique international non gouvernemental. Elles ont pour objet d'aider ces Canadiens à s'acquitter de leurs fonctions de gestion au sein de ces organismes.

Visites d'artistes étrangers: En collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, le Conseil des Arts du Canada administre un programme de visites d'artistes étrangers de renom dans des établissements culturels canadiens. Les visiteurs dirigent des ateliers avancés ou donnent des cours de maître.

Explorations

De nature multidisciplinaire, le programme Explorations est axé sur la réalisation de projets novateurs qui abordent la création artistique de façon nouvelle, élargissent les cadres établis des diverses formes d'art, s'inspirent de plus d'une discipline ou répondent à des besoins spécifiques dans l'évolution de l'activité artistique. Grâce à un mandat souple, Explorations encourage des activités culturelles et artistiques qui, normalement, ne peuvent pas bénéficier des autres programmes du Conseil. Les subventions Explorations ne sont pas restreintes aux artistes professionnels ou aux personnes qui ont suivi une formation reconnue dans la discipline de leur projet. Elles ont pour objet de stimuler les arts et la culture, d'assurer le soutien initial voulu aux idées originales, inusitées ou inédites qui ne pourraient peut-être pas, sans cette aide, être mises à exécution. Des subventions Explorations ont été attribuées pour des scénarios de film, des ateliers d'artisanat, des recherches et écrits sur diverses questions culturelles, des projets d'arts du spectacle et d'animation, des expériences en cinéma, vidéo et audio, et divers genres de projets liés aux arts et à la culture.

Les subventions couvrent les frais de voyage et autres dépenses directes des projets et comprennent souvent une indemnité de subsistance. Les demandes sont examinées par six comités de sélection régionaux représentant le Nord du Canada, la Colombie-Britannique, les Prairies, l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique. Les recommandations des comités régionaux sont soumises à un comité national composé de représentants de chaque comité régional et de membres du Conseil des Arts du Canada.

Prix et distinctions

Prix Molson: Financés par une dotation de un million de dollars de la Fondation Molson, les Prix Molson sont une incitation aux lauréats à continuer d'enrichir la vie culturelle et intellectuelle du Canada. Deux prix, d'une valeur de 50 000 $ chacun, sont attribués chaque année à des Canadiens qui se sont distingués par la qualité de leurs travaux dans les arts ou les sciences humaines. Il n'est pas nécessaire de soumettre de demande. Les lauréats choisis par les jurys sont tout simplement invités à accepter cet honneur.

Prix commémoratifs Izaak-Walton-Killam: Trois prix commémoratifs Izaak-Walton-Killam, d'une valeur de 50 000 $ chacun, sont décernés chaque année à des chercheurs de premier plan, en sciences naturelles, génie ou sciences de la santé, qui poursuivent des recherches dans l'industrie, dans un organisme public ou dans une université. Ces prix rendent hommage à une carrière remarquable. Chaque récipiendaire doit être proposé par trois spécialistes de son domaine.

Prix McLuhan Téléglobe Canada: En collaboration avec Téléglobe Canada, la Commission canadienne pour l'Unesco a établi, en 1983, le Prix McLuhan Téléglobe Canada. Doté de 50 000 $ et d'une médaille commémorative, ce prix international des communications honore la mémoire du philosophe des communications Herbert Marshall McLuhan. Il est attribué tous les deux ans. Particuliers et groupes peuvent soumettre leur propre candidature ou être proposés par d'autres.

Prix littéraires du Gouverneur général: Les Prix littéraires du Gouverneur général, de 5 000 $ chacun, récompensent chaque année les auteurs des meilleurs livres de langue française et de langue anglaise dans chacune des quatre catégories suivantes: romans et nouvelles, poésie, théâtre, études et essais. Ces prix sont administrés depuis 1957 par le Conseil des Arts qui établit huit jurys composés de spécialistes de langue française et de langue anglaise. Ces jurys examinent tous les livres d'auteurs canadiens publiés au Canada ou à l'étranger au cours de l'année civile précédente. Il n'est pas nécessaire de soumettre de demande. Le Conseil des Arts annonce les noms des finalistes de chaque catégorie un mois avant que soient choisis les lauréats.

Prix de littérature de jeunesse du Conseil des Arts du Canada: Établis en 1975, les Prix de littérature de jeunesse ont pour objet d'aider et d'encourager les auteurs et illustrateurs canadiens de livres pour jeunes. Quatre prix de 5 000 $ chacun sont accordés chaque année aux écrivains et illustrateurs des meilleurs livres de jeunesse de langue française et de langue anglaise.

Deux jurys (de langue française et de langue anglaise respectivement) d'écrivains et d'illustrateurs de livres pour enfants examinent tous les livres pour enfants publiés par des Canadiens au Canada ou à l'étranger pendant l'année civile précédente. Il n'est pas nécessaire de soumettre de demande.

Prix de traduction du Conseil des Arts du Canada: Depuis 1973, le Conseil des Arts signale, par deux prix annuels de 5 000 $ chacun, les meilleures traductions d'oeuvres canadiennes en français et en anglais. Deux jurys de spécialistes nommés par le Conseil, l'un de langue française, l'autre de langue anglaise, choisissent ces livres, dont l'auteur et le traducteur doivent être Canadiens, parmi toutes les traductions de recueils de poésie, de pièces de théâtre, de romans et d'ouvrages de non-fiction publiées au cours de l'année civile écoulée. Il n'est pas nécessaire de soumettre de demande.

Prix littéraire Canada-Australie: Le Prix Canada-Australie, d'une valeur de 3 000 $, est décerné chaque année en alternance à un écrivain australien et à un écrivain canadien de langue anglaise, dont il couronne l'ensemble de l'oeuvre. Il est administré au Canada par le Conseil des Arts et financé par le ministère des Affaires extérieures du Canada et l'Australia Council. Après une présélection dans le pays des candidats, un jury établi par l'Australia Council choisit le lauréat canadien et un jury nommé par le Conseil des Arts désigne le lauréat australien.

Prix littéraire Canada-Communauté française de Belgique: D'une valeur de 2 500 $, le Prix Canada-Communauté française de Belgique est décerné chaque année en alternance à un écrivain belge et à un écrivain canadien de langue française, dont il couronne l'ensemble de l'oeuvre. Administré au Canada par le Conseil des Arts, ce prix est financé par le ministère des Affaires extérieures du Canada et par le gouvernement belge. Après une présélection dans le pays des candidats, le lauréat canadien est choisi par un jury belge nommé par le ministère belge de la culture française, et le lauréat belge, par un jury établi par le Conseil des Arts.

Échange littéraire Canada-Italie: L'Échange littéraire Canada-Italie consiste en la traduction, chaque année, d'une oeuvre littéraire des deux pays dans la langue de l'autre pays. Un ouvrage alternativement de langue anglaise et de langue française est traduit en italien et l'auteur se rend par la suite en Italie pour faire connaître son livre. Les oeuvres de langue italienne sont traduites alternativement en anglais et en français, et l'auteur vient également au Canada pour faire connaître son oeuvre.

Prix littéraire Canada-Suisse: Le Prix littéraire Canada-Suisse, d'une valeur de 2 500 $, est attribué chaque année en alternance à un écrivain canadien et à un écrivain suisse, pour une oeuvre de poésie, un roman, une pièce de théâtre ou un ouvrage de non-fiction paru en français au cours des huit années précédentes. Il peut récompenser une oeuvre rédigée à l'origine en français, ou la traduction en français d'une oeuvre rédigée en anglais par un écrivain canadien, ou en allemand, italien ou romanche, par un écrivain suisse. Le prix est administré par le Conseil des Arts du Canada et par la Fondation suisse Pro Helvetia. Les lauréats canadiens sont choisis par un jury nommé par la Fondation, et les lauréats suisses, par un jury formé par le Conseil des Arts.

Prix Virginia-P.-Moore: Le Prix Virginia-P.-Moore est attribué tous les ans à un musicien qui a reçu au moins deux bourses «B» (voir *Service des bourses*) du Conseil des Arts en musique classique. Le montant exact du prix peut varier d'une année à l'autre, mais dépasse habituellement 10 000 $. Établi en 1983, le Prix provient de la Fondation Virginia-P.-Moore et a pour objet d'aider le bénéficiaire à amorcer sa carrière professionnelle.

Prix de la Fondation Sylva-Gelber: Les Prix de la Fondation Sylva-Gelber sont accordés annuellement aux deux meilleurs candidats de moins de 30 ans du concours des bourses «B» (voir *Service des bourses*) pour les interprètes de musique classique. Établi en 1981, le Prix est assorti d'un montant de 5 000 $ ou plus qui s'ajoute à la bourse «B».

Prix Jules-Léger de la nouvelle musique de chambre: Le Conseil des Arts du Canada offre une somme de 5 000 $ au lauréat du Prix Jules-Léger de la nouvelle musique de chambre. Établi en 1978 par le regretté Jules Léger, alors Gouverneur général du Canada, ce prix encourage les compositeurs canadiens à créer de la musique pour des formations de musique de chambre. Il est administré par le Conseil canadien de la musique.

Prix Healey-Willan: Le Prix Healey-Willan, d'une valeur de 3 000 $, est décerné à la fin du concours annuel de chorales d'amateurs du Conseil au groupe jugé le meilleur, le plus prometteur ou ayant fait le plus de progrès.

Distinctions Victor-Martyn-Lynch-Staunton: Chaque année, le Conseil des Arts décerne la distinction Victor-Martyn-Lynch-Staunton à quelques bénéficiaires de la bourse «A» (voir *Service des bourses*). Cette distinction, qui n'est assortie d'aucun montant d'argent, est destinée à honorer la mémoire du bienfaiteur, dont le legs de quelque 700 000 $ permet au Conseil d'augmenter le montant de toutes les bourses de cette catégorie.

Prix Jacqueline-Lemieux: Le Prix Jacqueline-Lemieux est accordé au meilleur candidat à la fin de chacun des deux concours annuels de bourses «B» du Conseil des Arts (voir *Service des bourses*) dans le domaine de la danse. Il est accompagné d'une somme de 1 000 $, qui s'ajoute à la bourse «B».

Bourse J.-B.-C.-Watkins: Grâce à un legs de la succession de John B.C. Watkins, les artistes diplômés d'une université canadienne peuvent demander une bourse spéciale, dont la valeur équivaut à celle d'une bourse «B», (voir *Service des bourses*) pour entreprendre des études supérieures au Danemark, en Norvège, en Suède ou en Islande.

Bourses Peter-Dwyer: Les bourses Peter-Dwyer, d'un montant global de 20 000 $, sont attribuées tous les ans aux meilleurs élèves de l'École nationale de ballet et de l'École nationale de théâtre.

Bourses d'études de théâtre en Grande-Bretagne: Dans le cadre du programme de bourses d'études du ministère britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth, une bourse d'études est offerte tous les ans, par voie de concours, aux enseignants et artistes canadiens qui désirent poursuivre des études supérieures en théâtre dans une université, une école polytechnique, un collège ou un autre établissement de Grande-Bretagne.

Programme Killam

Le programme Killam aide les chercheurs de compétence exceptionnelle à entreprendre des travaux de grande envergure dans les sciences humaines, les sciences naturelles, la médecine et le génie, ou des études multidisciplinaires rattachées à ces domaines. Financé par un don et un legs au Conseil des Arts du Canada de feu Mme Dorothy J. Killam, le programme offre des bourses et des prix.

Bourses de recherche Izaak-Walton-Killam: Les bourses de recherche Izaak-Walton-Killam sont offertes tous les ans aux spécialistes indépendants des domaines susmentionnés qui effectuent des recherches à une université ou à un autre établissement de recherche. Ces bourses, qui sont attribuées par voie de concours, couvrent une partie ou la totalité du salaire du bénéficiaire pour une période d'au plus deux ans.

Prix commémoratifs Izaak-Walton-Killam: Trois prix commémoratifs Izaak-Walton-Killam, d'une valeur de 50 000 $ chacun, sont décernés chaque année à des chercheurs de premier plan, en sciences naturelles, génie ou sciences de la santé, qui poursuivent des recherches dans l'industrie, dans un organisme public ou dans une université. Ces prix rendent hommage à une carrière remarquable. Chaque récipiendaire doit être proposé par trois spécialistes de son domaine.

Autres activités

Commission canadienne pour l'Unesco

L'Acte constitutif de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture prévoit la création d'une commission nationale dans chaque pays membre. Au Canada, cette responsabilité a été déléguée au Conseil des Arts du Canada.

Responsabilités: Le champ d'action de l'Unesco couvre presque tous les secteurs d'activité où peut intervenir la coopération internationale. L'objet premier des commissions nationales est de fournir des avis et de soutenir les services et voies de communication dans ces secteurs. La principale responsabilité de la Commission canadienne, par conséquent, est d'assurer une liaison non politique avec la communauté professionnelle du Canada, de conseiller les gouvernements et le secteur privé sur leur participation au programme de l'Unesco et de veiller à ce que le Canada soit bien représenté aux conférences de l'Unesco. Pour l'exécution intégrale du mandat de l'Unesco, la Commission travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et avec le secteur privé. À titre de service du Conseil des Arts, elle reçoit de celui-ci les fonds et le personnel dont elle a besoin.

Prix McLuhan Téléglobe Canada: En collaboration avec Téléglobe Canada, la Commission canadienne pour l'Unesco a établi, en 1983, le Prix McLuhan Téléglobe Canada. Doté de 50 000 $ et d'une médaille commémorative, ce prix international des communications honore la mémoire du philosophe des communications Herbert Marshall McLuhan. Il est attribué tous les deux ans. Particuliers et groupes peuvent soumettre leur propre candidature ou être proposés par d'autres.

Remerciements

Larry Davis, sculpteur, Toronto
Robert Flack, vidéaste, Toronto
Jacques Flamand, auteur, Ottawa
Philippe Pointard, masque, Montréal
Toronto Dance Theatre
Trinity Square Video